

SOMMAIRES

	PAGES
COMMUNICATIONS	02
1 – COMMANDE PUBLIQUE	12
Avenants	12
Marchés	12
Conventions	15
Au sujet du semi Marathon International	16
2 – URBANISME	17
3 – DOMAINE ET PATRIMOINE	18
Acquisitions	18
Echange	19
Cessions	19
Déclassement	20
4 – FONCTION PUBLIQUE	20
7 – FINANCES LOCALES	21
Garanties d’Emprunt	21
Subvention à une association ou un organisme	22
Subventions aux associations sportives	22
Octroi de récompenses	24
Indemnisation	25
Plans de financement	27
8 – INSERTION	34
Culture	37
9 – AUTRES DOMAINES	38
Déclaration d’Utilité Publique	38

Le Maire

C'est la première séance du conseil après le mouvement du collectif du 5 février 2009.

Je propose que l'on réserve en début de séance un moment d'échanges après quelques informations que nous allons vous communiquer et ensuite nous passerons à un conseil municipal classique et traditionnel.

Question ajoutée

- Chantiers de rue – Cheminements piétonniers : reconduction d'un projet d'insertion mené avec l'Association « JENN KON VYE »

Le Maire

COMMUNICATIONS

- Approbation du compte-rendu de la séance du 22 Décembre 2008

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LE COMPTE-RENDU A L'UNANIMITE.

- Point sur la situation économique et sociale en Martinique

Nous avons choisi de commencer par un point sur la situation économique et sociale à Fort-de-France au regard de tout ce que l'on a pu vivre comme événements et notamment sur les éventuelles conséquences sur l'activité économique et les familles.

Concernant la crise de février 2009, la plupart des manifestations ont eu lieu à Fort-de-France et à ce titre très tôt nous avons essayé, notamment Patricia LIDAR et moi-même, de demander à la fois au collectif, à l'Etat, à la Région et au Département de monter un groupe de travail afin de prendre des décisions ensemble sur des situations délicates. Cela a relativement bien marché pour prendre des décisions utiles au bon moment sur les questions de sécurité, alimentation, nettoyage, éclairage, service minimum, etc...

La mobilisation a duré 35 jours. C'est la première fois que l'on a connu cela en Martinique, j'ai interrogé des aînés comme le Docteur ALIKER. Il y avait dans les rues entre 5.000 et voire 25 à 30.000 personnes.

Des milliers d'entreprises, les écoles ont été immobilisés. Nous avons avec le directeur général fait un travail de présence et notamment de service minimum afin d'assurer les services de proximité. Il y a d'ailleurs un gros travail qui a été fait de portage de repas à domicile pour les personnes âgées. Cela a été fait avec beaucoup de courage, à la fois par La Yole Grand Moun mais aussi par d'autres structures pour soutenir les plus démunis.

Nous avons organisé à la mairie une distribution de denrées alimentaires, notamment celles que nous donnaient les agriculteurs et que l'on redistribuait aux familles les plus isolées.

Quelles sont les conséquences directes ? Les conséquences directes c'est environ 64 entreprises qui ont été démolies, saccagées, pillées et incendiées. C'est environ 400 emplois perdus et les dégâts ont été estimés à 20.000.000 €.

Les ouvrages publics de la Ville c'est environ 800.000 €.

J'insiste pour dire qu'il s'agit là de conséquences par rapport aux émeutes. Je ne parle pas aussi des voitures qui ont été brûlées et des conséquences directes que certaines personnes ont subies. Il y a eu beaucoup de dégâts humains, psychologiques, physiques ou des personnes qui ont été touchées par les gaz lacrymogènes, notamment les personnes âgées et les enfants.

Les 64 entreprises sont réparties de la manière suivante :

- le centre ville c'est environ 33 % d'entreprises touchées**
- à Bellevue (3 entreprises)**
- à Cluny (3 entreprises)**
- à Debriand (1 entreprise)**
- à Bon Air (1 entreprise)**
- à Sainte-Thérèse (7 entreprises)**
- à Dillon (6 entreprises)**
- à Chateauboeuf (1 entreprise)**

Dès le lendemain nous avons dépêché à la fois des élus mais aussi l'administration pour des visites de terrain de ces entreprises. C'est d'ailleurs à la suite de cette première soirée que nous avons décidé de mettre des moyens supplémentaires et de fermer les entrées de Ville de telle sorte qu'il n'y ait aucune possibilité d'accès, ni aux Terres Sainville, ni au Centre Ville. Nous avons réuni tous les partenaires, la Chambre de Commerce, les responsables du FISAC, l'Etat, la communauté d'agglomération, la Ville pour essayer de limiter les dégâts.

J'ai reçu personnellement pratiquement tous les commerçants qui ont été touchés qui nous ont fait part de leurs problématiques. Nous avons constitué un groupe de travail qui s'est réuni dans un local de la Chambre de Commerce destiné à donner des conseils aux entreprises sinistrées.

Concernant la Ville, pendant le mois de février il y a des recettes des domaines que nous n'avons pas perçues (163.000 €), des recettes du FIRT (25.000 €), des recettes liées à l'octroi de mer et aux amendes de police (3.500.000 €). Au total, cette absence de recettes constitue une perte budgétaire d'environ 4.000.000 €.

Pendant plusieurs soirées, nous avons mis des agents de médiation dans les quartiers afin d'éviter une nouvelle mobilisation de personnes risquant d'affronter les forces mobiles. Cela a conduit à une dépense d'environ 115.000 €.

La réparation des voies publiques représente une dépense d'environ 50.000 €, réparation d'éclairage public (20.000 €), réparation de toitures des particuliers.

Concernant les mesures à prendre, il faut bien entendu procéder à toutes les réparations nécessaires et faire appel au partenariat.

En revanche, je suis extrêmement touché par la situation des petits commerçants à Fort-de-France. Par exemple, il y a l'entreprise de réparation de vélos (SABIN) aux Terres Sainville, à Sainte Thérèse un petit bijoutier qui a été complètement dévalisé, l'entreprise ANGELE pièces détachées, la boutique CELMA.....

Nous avons arrêté des décisions qui sont symboliques. J'ai demandé aux services de faire une proposition d'indemnisation entre 1.000 et 2.000 € aux petits commerçants.

Pour la suite, l'Etat a décidé de maintenir la loi LODEOM, considérant que cette loi permettra d'apporter des réponses sur un certain nombre de revendications. Par exemple, la mesure concernant les 100 € du RSA appelé RSTA ne peut être appliquée que si elle est régie par une loi.

Parallèlement, l'Etat a décidé de lancer les Etats Généraux. Chacun aura son opinion là-dessus ; personnellement je considère que les Etats Généraux sans le peuple, cela ne ressemble pas du tout à une mobilisation. Cependant, c'est le droit de l'Etat de prendre ces initiatives. Il y a par ailleurs des personnalités, des associations, des partis politiques qui ont mis en place ce que l'on appelle le « gran sanblé Martinique ». Je pense que c'est une très bonne initiative permettant de discuter avec le peuple.

Pour terminer, je considère qu'il serait pour l'Etat et pour nous extrêmement désobligeant et que c'est une grave erreur de considérer que cette mobilisation est simplement une demande d'égalité, d'assistance, de consommation.

Je regrette beaucoup que l'on ne voie pas ou que l'on soit passé trop vite sur la dimension et la profondeur du malaise à la fois social, éminemment politique et fortement culturel. Ce qui me conduit souvent à dire qu'au-delà même de toute espèce de clivages de race, il y a actuellement un problème de démocratie économique dans ce pays.

En complément des accompagnements des entreprises victimes, il s'agit aujourd'hui de rassembler tous les acteurs pour formaliser et partager un plan de relance de l'activité sur Fort-de-France et la Martinique permettant aux entreprises d'aspirer au développement, rétablir la confiance à travers le lancement de nouveaux chantiers, conforter les activités et faciliter l'émergence de nouveaux métiers pour répondre au défi de l'emploi en Martinique.

Je considère que le travail continue et qu'il faut absolument essayer d'avancer ensemble le plus loin possible et éviter que ce qui a été gagné hier ne se retrouve dans les poches de ceux que l'on critiquait hier.

Monsieur RENE

Pour moi, le mouvement avait sa raison d'être. Je déplore néanmoins les casses et vols qui ont eu lieu surtout que la Ville aura à supporter ces lourdes dépenses.

Je tiens à vous féliciter, ainsi que tous ceux qui étaient à vos côtés, pour votre engagement tout au long de ce conflit et votre proximité vis-à-vis de la population.

Je salue aussi l'action de médiation qui a été menée par des jeunes sous la houlette de la Ville et notamment l'association MEDIADOM.

Au-delà de tout cela, je pense que ce conflit nous appelle à raisonner autrement. Vous avez parlé de malaise mais je pense qu'au travers de ce mouvement il y a aussi une profondeur spirituelle. Certains ne seront peut-être pas d'accord avec ce que je dis mais je veux rentrer dans cette dimension. Je pense qu'il y a quelque chose de plus profond, que nous puissions vivre autrement, que nous puissions aborder les choses autrement.

Mlle BRADAMANTIS

Je salue les actions des jeunes. Souvent dans les médias on parlait des jeunes qui étaient dans la rue, qui cassaient les magasins, qui faisaient tout ce qu'il y avait de mal.

Je voudrais parler des jeunes qui étaient sur le terrain pour mener des actions de médiation, des jeunes qui dans les associations, étaient le relais entre la population et l'équipe municipale, des jeunes qui ont décidé de monter des collectifs. Cela montre bien que les jeunes se sont sentis concernés par cette grève et qu'ils ont au-delà de la grève envie de continuer et d'aller vers un changement de fonctionnement.

Madame BLACODON

J'ai vécu tout cela de l'intérieur et de l'extérieur. Je ne suis peut-être pas la mieux placée pour pouvoir porter un jugement objectif mais je sais prendre de la distance quand il faut, vis-à-vis des autres, de moi-même et d'un mouvement.

Ce n'était pas une grève, c'était loin d'être une grève et c'était loin d'être à l'initiative des syndicats et des associations. Il faut que la population martiniquaise le sache. C'est la population martiniquaise qui a poussé les syndicats et les associations à se mettre dans la rue. Vous vous doutez bien que si une grande partie de la population n'était pas avec nous, cela n'aurait pas duré aussi longtemps.

En revanche ce n'est pas terminé sur des sujets de fond que nous sommes toujours en train d'aborder, de négocier.

Etats généraux ou pas états généraux, je ne me prononcerai pas, mais je dis qu'il faut quand même être présents, s'appliquer à mettre son empreinte, à faire avancer les choses.

Le « gran sanblé » c'est une très bonne chose.

Je voudrais, en mon nom personnel, remercier tous les politiques, toutes tendances confondues qui étaient là à la Préfecture depuis le 6 février, mais permettez-moi d'adresser des remerciements particuliers au Député-Maire de Fort-de-France qui a été là du début jusqu'à la fin. Il a eu une présence sereine, active et objective. Je voudrais aussi remercier le maire adjoint Patricia LIDAR. Franchement, cette femme m'a stupéfiée par ses qualités, son courage, sa ténacité, sa sérénité. C'est quelqu'un qui lorsqu'autour d'elle la mêlée prend forme, ramène la sagesse. Je souhaitais lui rendre cet hommage et dire au Député-Maire que finalement je ne me suis jamais trompée lorsque je suis venue ici dans ce conseil municipal, œuvrer pour cette population foyalaise. Il m'a démontré qu'il est un homme au-delà du politique. Il est d'abord un citoyen humaniste et il est toujours là pour œuvrer pour son pays et son peuple.

Je n'oublie pas pour autant le président de la Région qui a œuvré aussi, et puis tous les autres les sénateurs, le conseil général, le premier vice-président, Claude LISE quand il était là, au-delà des contributions financières et ce n'est pas le plus important. Le plus important c'est un problème de fond de société et de changement de vie demain ou après-demain dans nos consciences, dans nos cerveaux et dans nos comportements.

Je veux remercier aussi les socioprofessionnels. Il ne faut pas les oublier, c'est une partie active de ce pays. On peut leur trouver des défauts et des qualités, mais nous aussi nous en avons. Dans ce pays là, on devra apprendre à vivre ensemble et à se respecter ensemble. Peut-être que le moment n'est pas encore arrivé mais je crois qu'un jour viendra et que debout on devra se regarder et apprendre à cheminer et à construire ensemble.

Je suis très fière d'avoir fait ce mouvement et je suis encore très fière d'y être et je vous remercie tous de nous avoir supportés et pour ceux qui étaient évidemment d'accord avec nous.

Madame PAMPHILE

J'ai vécu ce mouvement à peu près dans le même esprit et dans la même ambiance qu'a décrite Madame BLACODON.

Il y a eu le collectif du 5 février mais il y a eu une mobilisation d'un peuple debout qui réclamait qu'on l'écoute, qu'on entende sa souffrance. On n'aurait pas trouvé cette force là si le peuple n'était pas debout et tous unis dans cet esprit que nous appelons tant qu'il y ait ce fameux consensus national martiniquais.

C'est toute ma fierté d'être martiniquaise et je crois que c'est une fierté partagée.

Il y a eu des volontés de montrer qu'il y avait une absence des politiques mais cela a été vite démontré que les politiques étaient là, à côté des syndicats, à côté des socioprofessionnels pour faire des propositions pour avancer.

C'est la véritable leçon que cette population nous a donnée. Il importe maintenant que nous continuions à réfléchir, à analyser et à proposer en toute sérénité et en tout échange, des solutions qui permettront au peuple martiniquais de s'en sortir et d'évoluer.

Madame ALEXIS-ALEXANDRE

Je voudrais intervenir sur le mouvement bien sûr mais aussi sur les états généraux.

D'abord sur le mouvement, ce qui m'a beaucoup plu c'est le terme « lyannaj » et c'est ce que je retiens de plus positif. Je pense qu'il faut que l'on reste sur ce terme là et que dans toutes les sphères que l'on puisse mettre en place ce lyannaj. Si on ne fait pas cela on aura perdu beaucoup du caractère positif de ces revendications. Je pense qu'au niveau de la famille, au niveau des services, au niveau des institutions, à tous les niveaux il faut qu'il y ait des actions pour mettre en place cette solidarité.

Concernant les états généraux, je me souviens qu'il y avait en 1996 les assises de l'égalité du développement. Moi-même, j'ai participé à des groupes de travail, je suis allée en France représenter l'institution où je travaillais et il y avait de nombreuses revendications comme celles du 5 février. Il faudrait que les choses soient vraiment formalisées pour qu'il y ait des retombées positives pour les départements d'outre-mer et singulièrement la Martinique.

Monsieur VEDERINE

Je ne voudrais pas me lancer ou du moins être dans tous ces discours systémiques, mais je voudrais tout de même chers amis que vous m'accordiez quelques instants et que vous partagiez avec moi ce que j'ai ressenti.

J'ai vu mon quartier Trénelle/Citron dans la fumée, dans la bagarre.

J'ai vu un enfant de Trénelle se battant pour amener la paix alors que nous étions assiégés, agressés.

J'ai vu un fils de Trénelle, les larmes aux yeux, digne, abattu mais pas plié.

J'ai vu LETCHIMY, c'est un symbole. Je ne félicite pas le Maire, on ne félicite pas les gens en pareille circonstance, les guerriers meurent pour la patrie.

J'ai vu aussi la Martinique, un peuple à la force péleenne, debout. On s'attendait à une petite grève, on a vu les gens de toute part, venus de partout descendre à Fort-de-France manifester leur méfiance, leur mécontentement, sans haine mais avec pour drapeau la vérité. La vérité parce que beaucoup d'entre nous veulent voir la vérité uniquement dans leur monde alors que la vérité est une vérité universelle.

Il faut retenir et je vais rejoindre mon ami RENE en faisant un peu de spirituel. Saint Augustin, ce dernier disait « *l'important est de méditer la signification de fait et non d'en discuter l'authenticité* ».

Il s'agit pour nous aujourd'hui en Martinique d'une nouvelle grille de lecture qui privilégie l'objet aux dépens du sujet. Objet qui est donné par l'expérience et qui existe indépendamment de l'esprit, par opposition au sujet qui pense, l'espace par rapport au temps. L'objet est le but, le sujet est soumis, c'est ce sur quoi s'exerce la réflexion.

Je voudrais, Monsieur le Maire, vous dire qu'à partir de tout cela je ne revendique pas d'avoir été dans le feu de l'action, je suis un guerrier, je suis un vieux militant PPM, un vieux de la solidarité même si la solidarité est galvaudée. J'ai foi, j'ai confiance et j'ai la foi en ce peuple. Je suis fier d'être Martiniquais parce que nous sommes un exemple pour l'universalité, pour l'humanité et pour le monde.

Monsieur DELINDE

Les élus progressistes, en tout cas les membres de la Ville, ont été courageux et exemplaires durant ce conflit.

Par rapport aux états généraux qui vont se tenir, j'ai envie de dire que comme beaucoup de martiniquais j'ai un sentiment de méfiance par rapport à des grands-messes qui sont souvent tenues. Mais à mon avis il y a lieu également de faire toutes sortes de propositions.

Une loi doit déboucher à la fin des états généraux, je voudrais véritablement qu'il y ait des moyens vraiment forts pour faire émerger les quartiers et apporter un vrai développement.

Monsieur PACQUIT

Je voudrais quand même souligner l'action du Député-Maire de la Ville de Fort-de-France dans ce conflit. La présence à la fois pour aider à la recherche de solutions, l'apaisement dans les discussions mais également les actions qui ont été mises en place pour canaliser au plan sécuritaire toutes les manifestations qui se déroulaient sur Fort-de-France.

J'ai une interprétation personnelle de l'image que tout le monde a vue à la télé où le Député-Maire se trouvait entre des policiers, des gardes-mobiles qui balançaient des grenades et des milliers de jeunes qui pouvaient à n'importe quel moment balancer des cailloux.

Je me suis dit ce n'est pas seulement du courage que de se mettre entre les deux parce que l'on peut recevoir des quantités de cailloux sur la tête. C'est l'expression d'une parfaite connaissance de son peuple.

La deuxième interprétation, c'est la parfaite confiance partagée entre le Député-Maire et sa population ; c'est-à-dire qu'en allant là il s'est dit que la population arrêtera de lancer des cailloux.

C'est dans des situations comme celles-là que l'on voit ce qu'il y a derrière les mots et derrière les discours.

Je crois que la Martinique a passé un autre palier dans la connaissance du Député-Maire de la Ville de Fort-de-France et c'est un point positif pour ce mouvement.

Au-delà de tout ce qui a été exprimé, je pense que quand on atteint une situation de crise dont l'intensité est exprimée, c'est tout simplement que tous les paramètres qui assurent l'équilibre de la société sont en situation de désorganisation structurelle.

Il nous faudra véritablement réfléchir à la définition d'une nouvelle organisation de notre société et je dirais même à une nouvelle manière de fonctionner. Je dis cela parce que nous sommes dans une course avec la France et l'Europe où la ligne de départ n'est pas la même pour tous et la ligne d'arrivée n'est pas la même pour tous.

Pour la Martinique, dans ces réflexions qui viendront, il faut montrer que nous ne partons pas dans la même ligne et que nous aspirons à arriver à une autre ligne d'arrivée, c'est-à-dire définir des objectifs qui soient autocentrés.

Je profite pour dire qu'il y a un certain nombre de concepts qu'il faudra balayer et redéfinir. Quand on parle de retard structurel, quand on parle de rattrapage, cela signifie que l'on s'impose la direction choisie par un autre qui est différent de soi et que l'on ne va jamais le rattraper. C'est pour cette raison que si nous faisons du rattrapage à court terme il faut véritablement réfléchir à d'autres objectifs.

Le mot « lyannaj » c'est l'idée de solidarité. Une société qui manifeste une volonté de générosité, de partage et de solidarité ne peut pas se satisfaire d'un taux de chômage de 25 %. Ce n'est pas possible, c'est structurellement impossible. C'est pour cette raison qu'il faut traduire le concept lyannaj qui correspond tout à fait à la situation réelle et aux attentes de notre société.

Le Maire

C'était une information générale. Cela fait toujours plaisir d'entendre parler de soi mais de grâce évitez l'apologie.

Madame FORMONT

Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit puisque de toutes façons tout le monde sait ce qui s'est passé. Par contre, j'ai des collègues de bureau ainsi que des amis de l'hexagone où je me trouvais ce fameux vendredi, qui m'ont chargée de te transmettre toute leur sympathie et leurs remerciements. Ce fameux vendredi ils ont vu en toi le véritable fils spirituel d'Aimé CESAIRE et en leur esprit est revenu ce texte d'Aimé CESAIRE qui dit ceci : *« et elle est debout la négraille, la négraille assise, inlassablement debout, debout dans la cale, debout dans les cabines, debout sur le pont, debout dans le vent, debout sous le soleil, debout dans le sang, debout et libre »*.

Madame BELFAN

Tout au long de la grève et même aujourd'hui, j'ai entendu le fait que les gens appellent de leurs vœux la poursuite du lyannaj, de cette solidarité.

Je pense que toutes les Institutions de la Martinique poursuivront ce « lyannaj » parce que le premier problème de ce pays, c'est l'emploi. Je crois que nous n'avons pas besoin d'attendre, que nous viennent des idées de l'autre bord. Il serait peut-être temps, que les gens comprennent, que l'on peut créer dans ce pays, un fond commun. On peut l'appeler comme on veut, mais en tous les cas, qu'il soit destiné à l'emploi. Si on ne règle pas ce problème de chômage qui devient de plus en plus important, cela voudrait dire qu'on aura fait justement 35 jours de grève pour rien.

Le Maire

Merci à tous les élus, les femmes, les associations, les membres de syndicats qui ont pendant tous ces jours participé à la discussion. Pour conclure, je voudrais vous donner une information qui n'est pas fondamentalement liée à l'ordre du jour. C'est un débat sans vote. Il s'agit simplement d'une information sur le mouvement du collectif du 05 février qui restera dans l'histoire.

Le 17 avril, nous aurons à célébrer le premier anniversaire du décès d'Aimé CESAIRE. Nous travaillons à l'élaboration d'un programme que j'ai souhaité sobre, humble et respectueux. Je n'ai pas souhaité qu'il soit fastueux et coûteux, car ce n'était pas du tout l'esprit d'Aimé CESAIRE. Donc, je vous donne lecture du pré-programme que nous devons soumettre au Docteur ALIKER et aux enfants d'Aimé CESAIRE afin qu'ils nous donnent leur avis.

Le 14 avril, il y aura une émission télévisée sur les oeuvres culturelles d'Aimé CESAIRE avec des invités. Les discussions sont en cours.

Le 16 avril, La Poste lancera un timbre poste Aimé CESAIRE au Grand Carbet et il y aura des communiqués. Il y aura une nouvelle émission sur RFO télé l'oeuvre politique d'Aimé CESAIRE.

Le 17 avril, à 9h30, il y aura un dépôt de gerbes au cimetière de La Joyau. Il y aura une organisation avec un départ à pied. La manifestation se déroulera par une marche jusqu'à la tombe d'Aimé CESAIRE. A 20h, il y aura une émission retransmise sur RFO télé à l'espace « Camille DARSIERES », intitulée : « Héritages culturels d'Aimé CESAIRE ».

Le 21 avril, se tiendra un forum intitulé : « Quel monument pour Aimé CESAIRE » animé par Alexandre ALARIC et Elisabeth LANDI au Grand Carbet avec un film de Yolanda WOOD. C'est une spécialiste des questions de l'art Caraïbe. Elle est chargée par la municipalité, de nous conseiller sur la configuration et la constitution d'un cahier des charges afin de lancer le

concours pour la réalisation d'une œuvre en mémoire à Aimé CESAIRE. Le 22 avril, il y aura la projection d'une production du CRDP : « La parole d'Aimé CESAIRE belle comme l'oxygène naissant ».

Je vous demande de garder en mémoire la date du 23 avril, parce que j'avais demandé l'an dernier du vivant d'Aimé CESAIRE, une « journée académique Aimé CESAIRE » comme cela existe pour Léon Gontran DAMAS en Guyane. Donc, le 23 avril, il y aura cette journée académique « Aimé CESAIRE » dans tous les établissements scolaires. Le Président de la Commission Education, la Présidente de la Caisse des Ecoles et Elisabeth LANDI, doivent travailler avec le Rectorat et l'Administration, afin de déterminer avec eux, l'ensemble des programmes. Il faut les soutenir, car c'est une initiative pédagogique à laquelle nous pouvons apporter notre contribution s'il y a besoin par exemple de matériel.... C'est très important de réussir cette première journée académique. Je dis cela parce que l'on ne peut pas sans cesse répéter que l'on n'étudie pas suffisamment l'œuvre d'Aimé CESAIRE dans les écoles, notamment dans les écoles primaires et secondaires. Il y a quelques années de cela, ceci a été dit par un fameux Ministre qui ne l'est plus, mais qui a des prétentions de Président de la République. Il y a eu cette volonté qui s'est réaffirmée à notre demande, (Martinique, Guadeloupe et Guyane) de proposer Aimé CESAIRE dans les programmes des Lycées et dans ceux du Bac. Cela revient doucement. On ne peut pas avoir obtenu une journée académique et être absents. J'insiste beaucoup afin que nous aidions les établissements, y compris ceux des autres communes. Je rappelle que la journée académique se déroule sur la totalité du territoire. Je demande que ce groupe de travail fonctionne très rapidement. Vous pouvez rejoindre Elisabeth et d'autres élus qui sont enseignants, Directeurs ou Directrices d'écoles. Pendant cette journée académique, il y aura la remise du livret « Aimé Césaire » dans deux écoles. On choisira une du centre ville et une d'une autre ville. Je propose aussi, que l'on puisse mettre à la disposition des Maires des 34 communes un lot. Si chaque Maire choisit une école dans sa commune, cela fera 34 écoles. On leur remettra ce petit livret intitulé : « Il était une fois Aimé CESAIRE ». Il est très pédagogique et très bien fait. Il a été conçu par nous et il est distribué dans pratiquement toutes les écoles. Il nous permet de connaître nos racines, notre histoire et de pouvoir inscrire nos grands hommes dans notre conscience collective.

Le 23 avril à 18h, je prononcerai un discours en direction de la jeunesse. Le lieu n'est pas encore défini. On le définira ensemble pour qu'en votre nom (Conseil municipal), nous puissions transmettre un message à la jeunesse.

Le SERMAC réalisera un programme, d'après les renseignements qui me sont parvenus, ce sera certainement une exposition autour d'Aimé CESAIRE le 17 avril au Parc Culturel Aimé CESAIRE.

Ensuite, vous aurez de grandes affiches 4X3 dans toute la ville de Fort-de-France avec des extraits de poèmes un peu à l'image de ce que nous avons fait lors du décès d'Aimé CESAIRE. Ils transmettront des messages visuels en permanence de telle sorte que l'on puisse avoir en mémoire cet homme à travers sa présence physique, mais aussi à travers sa pensée et sa philosophie. Je pense que d'ici la semaine prochaine, on aura finalisé ce programme. Chaque élu recevra par courrier, un programme précis.

Madame CELIMENE

Monsieur le Maire, concernant la journée académique, je voulais préciser que la circulaire est arrivée déjà dans les écoles. Les enseignants sont mobilisés et nous aurons le soutien de Madame ALFRED qui est vraiment impliquée. Il y a aussi le

SERMAC qui a pris contact avec les écoles. Je dois d'ailleurs recevoir une employée du SERMAC lundi.

Le Maire

Je répète que c'est notre première expérience de la célébration de ce moment important. C'est un galop d'essai pour que nous soyons encore plus performants l'année prochaine et les années à venir. Chaque année, il y aura un mois « Aimé CESAIRE » avec des manifestations. Je rappelle que le 26 juin, est aussi une date importante. Vous savez que l'aéroport Aimé CESAIRE existe. Il a fallu une bataille de 3 à 4 ans. Nous avons le nom, mais nous n'avons jamais inauguré l'aéroport Aimé CESAIRE. Donc, nous essaierons de voir à quelle date nous pourrons le faire. Certains parlent de la date du 26 juin. Si on s'y tient c'est tant mieux, mais si ce n'est pas le cas, on verra.

Monsieur LUCE

Madame ALEXIS-ALEXANDRE et moi, nous avons eu l'occasion de voir l'Inspecteur de la circonscription de Fort-de-France dans le cadre du rattrapage pour les enfants. On a aussi parlé des actions mises en place par le Rectorat concernant la journée « Aimé CESAIRE ». Je pense qu'on aura un peu plus de précisions après les vacances de Pâques.

Le Maire

Catherine CONCONNE me confirme à la suite d'une réunion qu'elle a eue à la Préfecture, que l'inauguration de l'aéroport « Aimé CESAIRE » est en train de se confirmer pour la date du 26 juin.

Monsieur LAVENTURE

Bonsoir à tout le monde. Vous avez insisté tout à l'heure sur le fait que sur certains sujets, la démarche doit être la plus partagée possible. Je le souligne parce que, vous savez que c'est notre état d'esprit. Nous considérons aussi qu'il y a des choses qui nous distinguent et sur lesquelles évidemment, nous nous exprimons de manière particulière et il y en a d'autres qui sont transversales.

A cet égard, je dois dire que, la meilleure manière pour nous de pouvoir l'exprimer, c'est souvent de pouvoir nous associer tout simplement à des initiatives prises par la municipalité dont nous sommes membres. Vous avez indiqué tout à l'heure, que les éléments d'informations communiqués de manière orale sur les programmes seront confirmés par des courriers. Nous souhaitons que cela soit effectif, parce que souvent, malheureusement, nous sommes un peu informés des choses quand elles ont eu lieu, par la presse ou par les médias. C'est à ce moment là que, nous (notre groupe), nous sommes véritablement touchés par les informations. Effectivement, nous apprécierions d'avoir les éléments formellement en temps et en heure, parce que nous sommes de la municipalité.

Le Maire

Moi, je pense qu'il faut peut-être aller un peu plus loin. Je demande à Elisabeth LANDI, et à Monsieur le Directeur Général, de bien vouloir veiller à ce que les courriers du groupe soient transmis à temps. Si vous souhaitez, on peut peut-être demander s'il y a une réunion de coordination que vous y soyez invités. Cela ne me gêne pas. Une personne de ton groupe et une autre du groupe de Roland MENIL, peuvent assister à la réunion de telle sorte que vous soyez informés de manière précise. Vous pourrez éventuellement donner un avis. Madame LANDI choisira d'autres personnes dans la majorité pour l'accompagner dans cette manifestation. Tous ceux qui peuvent venir aider Elisabeth LANDI et l'Administration sont les bienvenus, faites preuve d'actes

de candidature parce qu'il ne faut pas rater ce rendez-vous. Il faut éventuellement écrire à l'Association des Maires qui pourrait relayer cette manifestation. Il ne faut pas hésiter non plus à faire appel à Monsieur CHARPENTIER, Maire de Basse-Pointe.

J'ai pris l'exemple de Monsieur CHARPENTIER, mais cela peut se faire avec d'autres maires. J'insiste pour que cela soit bien structuré, que l'on réussisse et que l'on ait des manifestations partout (Gros-Morne, Morne-Rouge, Saint-Pierre, ...) parce que cela concerne toute la Martinique. J'ai demandé en tant que parlementaire la journée académique. Cela n'est pas valable uniquement pour Fort-de-France, mais pour toutes les autres communes de la Martinique. Catherine CONCONNE travaille avec un groupe que l'on étoffera pour avancer sur l'organisation de l'inauguration de l'aéroport Aimé CESAIRE.

Madame LANDI

Monsieur le Maire, je voudrais ajouter juste une petite précision concernant le courrier du Rectorat qui nous est parvenu. Celui-ci confirme la journée académique le 23 avril. Toutes les disciplines sont concernées et au moins la première heure sera obligatoirement consacrée à un exercice d'écriture libre. Ils souhaitent que cela soit un hommage collectif de toute la jeunesse au poète. Je crois qu'ils ont pris cela aussi à bras-le-corps. On commence déjà à recevoir des programmes des différentes écoles et lycées qui nous sollicitent pour un appui ou pour une intervention. Je sais que Madame CONCONNE doit intervenir dans une école, comme moi aussi, qui suis sollicitée.

Le livret sera traduit en anglais et en espagnol par la francophonie qui va aussi y participer. Ils ont trouvé que c'était très intéressant de faire connaître Aimé CESAIRE notamment par le réseau des Alliances Françaises.

Le Maire

Sera-t-il aussi traduit en créole ? C'est le Conseil municipal qui demande à l'unanimité qu'il le soit pour la journée académique.

Madame LANDI

Je ne sais pas si nous aurons le temps de faire la traduction créole pour la journée académique. Là, il faudra faire un miracle. Les Procès-verbaux auraient dû être traduits et pour l'instant eux non plus ne le sont pas encore. C'est à voir.

1. COMMANDE PUBLIQUE

AVENANTS

Yvon PACQUIT

- RHI TRENELLE : Avenant n°13 à la convention de mandat de la SEMAFF précisant le périmètre de la mission foncière dans le cadre de la RHI Trénelle

Par délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 1997, la Ville a confié à la SEMAFF la réalisation de l'aménagement du quartier Trénelle et ; par voie d'avenant n°7 (DCM du 22 Octobre 2002), une mission d'acquisitions foncières avec un périmètre défini au quartier Trénelle.

Afin de permettre à la SEMAFF de prospecter pour ces acquisitions foncières, hors des limites du quartier Trénelle, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, un avenant n°13 à la convention de mandat dont le but est de permettre l'élargissement du périmètre d'intervention de la SEMAFF à l'ensemble de la Ville capitale.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Patricia LIDAR

- Avenant au plan d'incitation au départ à la retraite anticipée des agents municipaux

En sa séance du 29 avril 2008, le Conseil Municipal a voté la reconduction du plan d'incitation au départ à la retraite anticipée, pour une durée d'un an.

Compte tenu du nombre d'agents encore éligibles au plan, le Conseil est invité, à autoriser le renouvellement du dispositif d'accompagnement à la retraite anticipée pour une durée d'un an, conformément à la convention de gestion signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Yvon PACQUIT

- Avenants aux marchés de travaux passés avec l'entreprise SODEA:

Afin d'accompagner et de promouvoir la pratique du sport, la Ville a lancé une étude par le biais du Bureau d'Etudes Techniques : IB CONSULT pour procéder à la réhabilitation, l'aménagement et la mise aux normes des terrains suivants : Fond Lada, Morne Pichevin, Chateauboeuf, Ravine Vilaine Tiberge, Balata, Godissard Desbrosses, Tivoli, Cour Fruit à Pain, Annexes de Dillon.

Cette opération se déroulera en 2 tranches. La première concerne : Fond Lada, Chateauboeuf, Ravine Vilaine, Morne Pichevin et la deuxième tranche : Balata, Tivoli, Cour Fruit à Pain, annexes de Dillon.

Le Conseil est invité à se prononcer sur les avenants aux marchés suivants qui concernent la première tranche. Le titulaire du marché est l'entreprise SODEA (DCM du 21 Septembre 2006).

- Avenant n°1 pour les travaux de réhabilitation du terrain de football de Fond Lada

L'avenant n°1 au marché Réhabilitation du terrain de football de Fond Lada dont le montant initial TTC est de 248 017,89 € a pour objet :

D'approuver les modifications apportées au marché et,

D'inclure des prestations supplémentaires pour un montant de 5 881,68 € TTC.

Ces travaux supplémentaires qui consistent à mettre en place un dispositif d'arrosage complémentaire pour maintenir la qualité du gazon ont une incidence financière de plus 2,37 % sur le marché. Le nouveau montant TTC du marché s'élève à : 253 899,57 €

- Avenant n°1 pour les travaux de réhabilitation du terrain de football de Chateauboeuf

Cet avenant n°1 au marché Réhabilitation du terrain de football de Chateauboeuf dont le montant initial TTC est de 193 936,26 € a pour objet :

D'approuver les modifications apportées au marché et,

D'inclure des prestations supplémentaires pour un montant de 5 871,37 € TTC.

Ces travaux supplémentaires qui consistent à mettre en place un dispositif d'arrosage complémentaire pour maintenir la qualité du gazon ont une incidence financière de plus 3,03 % sur le marché. Le nouveau montant TTC du marché s'élève à : 199 807,63 €

Le Maire

Je me permets de dire que c'est un sujet très important. Nous avons un très beau stade qui est le stade de Dillon. Mais, nous sommes en situation difficile en matière d'équipements de proximité. Les plateaux sportifs sont en mauvais état. Nous avons déjà refait celui de Coridon, celui de Fond Lada et il nous reste celui du Pont de Chaînes à faire. D'ailleurs, on a intégré une piscine et ces chantiers sont indispensables. Je ne vois pas comment on peut contribuer à l'épanouissement d'un enfant sur des équipements complètement obsolètes. C'est pour cela que je suis très content de ces dossiers qui avancent doucement, car nous n'avons pas les moyens d'aller beaucoup plus vite.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

Marchés

Didier LAGUERRE

- Marché d'entretien et de curage des ravines

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet de lancement d'une consultation pour l'entretien et le curage des ravines situées sur son territoire afin de prévenir les risques d'inondation par des travaux de suppression d'embâcles,

d'objets encombrants et déchets divers présents dans le lit des ravines ainsi que par des travaux de reprofilage des berges pour faciliter un écoulement naturel des eaux. Ce marché à bons de commande à passer pour une durée de 2 ans, est évalué pour son minimum à 60 000 € et son maximum 300 000 €.

Il s'agira de prioriser les ravines recensées et nécessitant un entretien urgent.

Le Maire

A titre d'informations, si je ne me trompe pas, nous avons fait une première tranche à Ravine Blanche. Sur la Ravine de Bellevue, on a pris un peu de retard. Monsieur DORAIL, peux-tu nous donner un peu plus d'informations ?

Monsieur DORAIL

Concernant le programme « Ravines », nous avons actuellement un certain nombre d'études en cours à l'Ermitage, Ravine Blanche et à Ravine Moutte. Il y a des travaux qui ont été entamés à Ravine Sainte Catherine et à Ravine Morne Morissot.

Le Maire

Ce sont des chantiers très difficiles pour lesquels nous sommes obligés de faire une procédure de l'eau. Il y a une autre procédure très spéciale et très compliquée pour avoir l'autorisation de faire des travaux en fonction du débit d'eau, de la nature des aménagements. Il faut ensuite lancer les études et trouver le financement pour entamer les travaux.

Monsieur HAJJAR

Je voudrais préciser qu'en terme de priorité, le « **doum** » de CROZANVILLE, qui est un ouvrage municipal doit pouvoir être intégré puisqu'il y a un vrai problème aujourd'hui.

Le Maire

Il y a le confortement de la falaise qui est en cours.

Monsieur HAJJAR

Le confortement de la falaise est en cours sur le Calvaire, mais là je parle du **doum** de Crozanville qui descend vers le pavé. Il s'agit là de curage.

Le Maire

Tu as raison, mais j'insiste sur les travaux de confortement du Calvaire. Ce sont des travaux assez spectaculaires. Quand vous passez sur la Rocade, vous voyez à droite le Calvaire totalement dénudé. Il s'agit d'un chantier pour conforter la colline du Calvaire qui est en situation difficile et qui mettait des maisons en danger. En plus, on profite pour travailler sur des réseaux d'assainissement (canalisation, reprise des eaux usées).

Monsieur VEDERINE

Monsieur le Maire, autorisez-moi tout de même à ajouter quelque chose. Je souhaiterais aussi que l'on se penche sur la Ravine de Montgéralde. Elle est déjà bétonnée, mais son curage est nécessaire. En cas de fortes pluies d'une Ravine qui déborde, elle risque d'inonder des familles déjà en grand désastre.

Le Maire

Il y a aussi une demande très forte sur la Ravine de l'Espérance.

Monsieur VEDERINE

Il y a des proliférations de moustiques et même des cas de dengue ont déjà été soulignés dans ce secteur.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

CONVENTIONS

Raymond REMISSE

- Convention de partenariat avec la Mairie Sportive dans le cadre des Foulées Foyalaises

La manifestation sportive « Foulées Foyalaises 10 km » initiée en 2008 est prévue cette année le dimanche 17 mai 2009.

La gestion financière de cette opération est assurée par la Mairie Sportive qui sollicite auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports une dotation d'un montant de QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 €).

La Ville participera au financement de cette opération par l'octroi d'une subvention à l'association d'un montant de QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (4.300 €). Par ailleurs, elle mettra à disposition des moyens logistiques nécessaires à l'organisation.

Afin de déterminer les modalités pratiques de cette gestion, il convient d'établir une convention de partenariat entre la Ville et la Mairie Sportive, pour la durée complète de l'opération.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Alice EMMANUEL

- Convention Ville – Préfecture: Mise en place des passeports biométriques

Le Règlement Européen du 13 décembre 2004 fait obligation à l'ensemble des Etats de l'union Européenne de délivrer des Passeports biométriques **au plus tard le 28 juin 2009**.

Le Passeport biométrique présente les caractéristiques suivantes :

- il comporte une puce dans laquelle sont insérés la photo numérisée, l'état civil et l'image des empreintes,
- les personnes intéressées peuvent l'obtenir dans n'importe quel site équipé du territoire national quelle que soit son adresse de domicile. La Ville va donc être amenée à accueillir toutes demandes indépendamment du domicile du demandeur.

La réalisation du Passeport Biométrique nécessite aussi l'utilisation d'un dispositif de recueil appelé également **station d'enregistrement** qui permet :

- la numérisation du dossier de demande et les pièces justificatives
- la prise d'empreinte de huit doigts
- et, éventuellement, la prise en direct de la photo.

Compte tenu du nombre de demandes, *environ 8000 en moyenne ces trois dernières années*, et de la prévision de l'augmentation de la fréquentation, le Maire a demandé que **7 stations d'enregistrement** soient attribuées à la Ville.

Une convention établie entre le Préfet et le Maire définit les conditions dans lesquelles le Préfet qui agit au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (*établissement public créé par décret le 22 février 2007 sous tutelle du Ministère de l'Intérieur*) mettra en dépôt auprès du Maire les stations d'enregistrement. Cette agence en assurera également leur maintenance et leur raccordement au réseau informatique de transmission sécurisé ainsi que la formation des personnels désignés à leur utilisation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette affaire.

Le Maire

C'est une affaire d'une très grande importance et je pense que vous avez bien saisi la teneur. Déjà, l'état nous avait transmis l'instruction des demandes de passeports tout en gardant la délivrance. Les administrés déposent leurs dossiers dans les mairies et le passeport est fait ailleurs.

Là, nous sommes passés aux passeports biométriques avec des moyens totalement modernes. Sur la première formulation, il y a un procès qui a été fait à l'Etat parce qu'il a transféré cette responsabilité aux communes sans moyens, sans transférer les recettes ou encore les moyens qui permettent de faire face à ces nouvelles dépenses. Dans ce cadre là, c'est encore plus compliqué, parce que nous rentrons dans une technologie de confection de passeports qui impliquera la ville davantage. De plus, ce ne sont plus seulement les personnes de Fort-de-France qui viendront ici, mais c'est toute la Martinique. C'est-à-dire que vous pouvez faire un passeport à Sainte Luce, à Sainte-Anne, à Grand-Rivière même si vous êtes à Fort-de-France et vice et versa. Donc, on aura une pression terrible en matière de demande de passeports. Ce sera un chamboulement assez compliqué à gérer avec bien sûr l'accueil clientèle qui est déjà compliqué et qui le sera encore plus.

Dans cette formulation, tout est intégré y compris la photographie. Aujourd'hui, les photos sont réalisées par des petites entreprises de Fort-de-France. J'ai demandé à ce que l'on maintienne le principe de la photo externe même si cela nous fait perdre un peu plus de temps, de façon à ce que les photographes puissent continuer leur activité.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

AU SUJET DU SEMI MARATHON INTERNATIONAL:

Raymond REMISSE

- Convention de partenariat avec le CROSMA

La gestion financière du Semi Marathon International de Fort-de-France est pour des raisons pratiques en grande partie assurée par le CROSMA, membre du Comité

d'Organisation. Pour lui permettre de mener à bien sa mission, la Ville versera au CROSMA une dotation de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000.00 €). Il conviendra d'établir une convention de partenariat entre la Ville et le CROSMA, pour la durée complète de l'opération.

- Convention de partenariat avec la Mairie Sportive

Dans le cadre de la 25^{ème} édition du Semi Marathon International de Fort-de-France prévue le dimanche 29 novembre 2009, une dotation d'un montant de QUINZE MILLE EUROS (15 000 €) est sollicitée auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

L'Association MAIRIE SPORTIVE, membre du comité d'organisation, accepte d'assurer pour le compte de la Ville la gestion financière de cette dotation.

Afin de déterminer les modalités pratiques, il convient d'établir une convention de partenariat entre LA VILLE et LA MAIRIE SPORTIVE, pour la durée complète de l'opération.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

2 .URBANISME

Brunette BELFAN

- Modification partielle du PLAN DE PREVENTIONS DES RISQUES

Par délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 1997, la Ville a confié à la SEMAFF la réalisation de l'aménagement du quartier Trénelle.

Une partie de la population doit être relogée de manière définitive ou provisoire sur le site de Morne Coco mis à disposition par la Ville.

Ce projet d'aménagement de ce site a fait l'objet d'une étude environnementale afin d'avoir l'ensemble des autorisations administratives, et d'une étude géotechnique démontrant que les terrains sont aménageables.

Les grandes lignes de ce projet sont les suivantes :

- un aménagement paysager global prenant en compte la conservation et la mise en valeur de la zone naturelle par la création de sentiers, de randonnées, de parcours santé, et sentier équestre depuis le club de la Gourmette
- des volumétries de R+1 ou R+4, pour certains collectifs afin de structurer l'espace et de retrouver la convivialité de la rue, que l'on va renforcer par l'intégration de commerces de proximité, voire de petits équipements publics en rez-de-chaussée.
- Le long de la voie principale, d'abord les équipements comprenant le centre hippique de la gourmette, puis de part et d'autre de la voie l'école maternelle, les terrains de football, de basket-ball et de tennis ainsi que la maison pour tous, des logements en accession à la propriété,

Le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé par arrêté préfectoral le 22 novembre 2004 intègre des prescriptions particulières au titre de l'aléa mouvement de terrain. Le classement des terrains de Morne Coco en zone jaune du PPR a pour conséquence que les aménagements doivent être conçus et mis en oeuvre conformément aux normes parasismiques et anticycloniques en vigueur. Cependant, les déboisements et défrichements des sols sont interdits, avec pour conséquence de geler tout aménagement et donc le relogement des familles, et causer un problème très important en bloquant tout le déroulement de la RHI TRENELLE.

Il ressort de l'analyse du projet que l'aménagement ne peut avoir lieu sans procéder à une modification partielle du PPRN ou la modification du règlement du PPRN.

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette affaire.

Madame PAMPHILE

J'aurais voulu plus de précisions concernant cette affaire. Quelle est la procédure pour provoquer cette modification du PPRN ? Est-ce que l'on peut me donner des informations succinctes pour que je puisse mieux comprendre le problème posé ?

Le Maire

Je peux vous répondre mais je passe la parole à Monsieur DE SEVERAC pour vous répondre.

Monsieur DE SEVERAC

La procédure est parfaitement normalisée. Elle consiste d'une part à produire des études qui sont en cours de réalisation puisqu'il faut aller assez rapidement. Ces études sont destinées à montrer que le projet d'aménagement tel qu'il est conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre que vous avez désignée, il y a de cela 1 an environ, mettra en oeuvre des travaux qui ne sont pas de nature à mettre en péril les capacités du sol à retenir sa végétation. Ils ne seront pas non plus de nature à enclencher un processus d'érosion des sols. C'est cela qui est visé en terme de menaces par le classement en zone jaune du PPR du point de vue du risque d'érosion du terrain. Ces études sont en cours et sont probantes. Il nous appartiendra donc, de les produire à l'état. Elles seront instruites et examinées par la DDE. Le Préfet à l'issue de l'analyse faite par la DDE sera à même de prendre un arrêté de révision partielle du PPR.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Valérie ERIN

Acquisitions

- ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A MONSIEUR SHOMOREAK

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet d'acquisition de deux terrains contigus sis, au quartier « Sainte-Thérèse » cadastrés à Fort-de-France

section **AM** n^{os} **350 & 488** appartenant à Monsieur SHOMOREAK pour une surface totale de 595 m².

Il s'agit de terrains voués après acquisitions à l'extension de l'école primaire « PIDERY » de Sainte-Thérèse, et au réaménagement de la rue Pascal ELISABETH-MENAGER

Cette acquisition se fera au prix amiablement accepté par les deux parties de cinquante trois mille cinq cent cinquante euros (53 550 €) et inférieur au seuil de consultation de France domaine.

ECHANGE

- Echange entre la Ville et la société OZANAM : parcelle sise à Chateauboeuf en contrepartie de parcelles sises à Desrochers (*annule et remplace la délibération du 22 décembre 2008*)

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le présent projet de délibération en remplacement de la décision du 22 Décembre 2008, portant échange entre la Ville et la SOCIETE OZANAM d'une parcelle sise à CHATEAUBOEUF en contrepartie de parcelles sises à DESROCHERS ;

La Société OZANAM souhaite acquérir le terrain communal cadastré section T N° 1 525 pour une superficie de 2 750 m², détaché d'une plus grande propriété cadastrée section T n° 1118 en vue de la création d'un EHPAD de soixante lits, à Chateauboeuf.

En contrepartie la Ville souhaite acquérir deux parcelles cadastrées respectivement M 576 pour une superficie de 278 m² et BS 507 pour une superficie totale de 2 103 m², en vue de la régularisation de l'occupation du terrain d'assiette de l'école de Castel Desrochers ainsi que son extension.

Le Service de France-Domains a estimé ces biens de la manière suivante :

- le terrain sis à CHATEAUBOEUF appartenant à la Ville : **53 euros le m²** soit une valeur pour 2 750 m² de **145 750 euros**.
- les terrains sis à DESROCHERS appartenant à la Société OZANAM : **40 euros le m²** soit une valeur pour une superficie de 2 381 m² de **95 240 euros**.

La différence de valeur entre les deux biens, soit la somme de **50 510 euros**, représentant à la demande de la société OZANAM, la participation de la Ville à l'opération (création d'un EHPAD).

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cette modification.

Cessions

- Cession au profit de Madame Hermina CELESTE

Madame Hermina CELESTE souhaite faire l'acquisition de la parcelle que ses parents occupaient depuis 1950, et qu'elle-même occupe depuis 1990 au n°23, de

la rue Tuff à Sainte-Thérèse, cadastrée section AP n° 411, ladite parcelle d'une contenance de 58 M².

Le Service des Domaines sollicité, par courrier du 21/04/2008 sur la valeur vénale de ce terrain, n'a pas donné suite à la demande de la ville.

Une offre de prix de **4.930,00 €** calculée sur la base des prix au mètre carré pratiqué dans le secteur, soit 85,00 le m², a, par conséquent été proposée à Mme Hermina CELESTE, qui par courrier du 08 décembre 2008, a accepté cette offre.

Déclassement

- Désaffectation et déclassement de l'immeuble communal cadastré section BC n°1359 d'une superficie de 115 m² sis au n° 48 de la rue Moreau de Jonnes

Cet immeuble précédemment occupé par des services municipaux, est tombé dans le Domaine Public Communal, et il s'avère actuellement nécessaire de constater sa désaffectation et de procéder à son reclassement préalablement à sa cession.

- Déclassement des parcelles communales cadastrées section AT n°678 (314 m²) et 679 (8 492 m²) sises au Haut Pavé

Ces parcelles, ayant abrité le Centre d'Action Communal (C.C.A.S), actuellement démoli, sont de ce fait rentrées dans le Domaine Public Communal, et par conséquent doivent faire l'objet d'un déclassement, préalablement à leur cession.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

4. FONCTION PUBLIQUE

Patricia LIDAR

-Prorogation de l'emploi de chargé de Mission Système d'Information Géographique/Topographique

Par délibération en date du 25 Février 2003, Le Conseil Municipal a créé un emploi de Chargé de Mission des Systèmes d'Information Géographique/Topographique, de manière à mieux connaître l'information géographique et les données relatives au patrimoine.

La ville poursuivant cet important chantier, le Maire propose de proroger cette mission et de renouveler cet emploi.

Rémunération Indice Brut : 560 assorti de la prime technique à 37 %

- Renouvellement de l'emploi de chargé de Mission des Réseaux Informatiques

En sa séance du 25 Mars 2003, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un emploi de Chargé des Réseaux Informatiques dont la mission consistait à :

- Organiser l'archivage électronique des documents du Conseil Municipal, de la DRH, de la Direction des Affaires Financières,

- ✚ Planifier et poursuivre l'introduction de la micro informatique dans les différents services :

- Gérer le parc informatique
- Poursuivre l'architecture réseau et câblage des services municipaux

Ce chantier ayant pris une importance considérable compte tenu du schéma directeur d'informatique, le Maire propose de renouveler cet emploi d'un niveau de formation BAC +3.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

7. FINANCES LOCALES

Henri GERVINET

- Augmentation du plafond de la ligne de Trésorerie Municipale

Par la DCM du 01 avril 2008 le Maire a reçu délégation afin de mobiliser une ligne de crédits de trésorerie à hauteur de 15 M€ pour pallier les écarts entre le versement des recettes et l'imminence des paiements à honorer.

Du fait de l'augmentation constante des décaissements du PDRU, la Commune a un besoin de fonds disponibles plus importants pour respecter dans les plus brefs délais ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs. Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le plafond de la ligne de trésorerie à 20 M€.

Tout comme la précédente, cette ligne de crédits qui permettra à la collectivité d'emprunter très rapidement pour des durées brèves avec des frais financiers peu élevés, ne s'ajoute pas aux recettes budgétaires puisque le crédit est remboursé lorsque la recette attendue arrive.

La ligne de crédits de trésorerie envisagée devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- montant maximal : 20 000 000,00€
- taux : indices monétaires traditionnels (EURIBOR, EONIA, T4M,...)
- Durée : 1 an renouvelable

Le Conseil est invité à autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes

Garanties d'Emprunt

- Allongement de la durée d'Emprunt suite au rachat du patrimoine de la SEMAFF par la SIMAR (*document joint*)

Dans le cadre de la cession des immeubles locatifs sociaux de la SEMAFF à la SIMAR, la Ville par délibération du 09 Juillet 2008 a reporté sa garantie pour des emprunts initialement consentis à la SEMAFF à la SIMAR.

A la demande de la SIMAR, la Caisse des Dépôts et Consignations a accepté un allongement de l'ensemble de ces prêts pour une durée de 5 ans ce qui entraîne une modification de la garantie initialement accordée par la Ville :

1. Emprunt n°1131359 d'un montant initial de 153 921, 22€ garanti à hauteur de 50% soit un montant de 76 960, 61€ pour une durée initiale de 19 ans et une durée finale de 24 ans :

- ✚ Capital restant dû : 112 321, 37 €
- ✚ Capital restant à garantir : 56 160, 68 €

2. 14 Emprunts d'un montant de 14 695 024, 22€ garantis à hauteur de 30% soit un montant de 4 526 763, 69 €
- ✚ Capital restant dû : 12 113 568, 85 €
 - ✚ Capital restant à garantir : 3 634 070,66 €

Le Conseil est invité à se prononcer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement de ces prêts.

Madame PAMPHILE

Toutes ces sommes me donnent le vertige. Il y a une analyse technique que je ne maîtrise pas. Donc, je vais me prononcer tout à l'heure. Ce n'est pas ici que je demanderai toutes ces précisions.

Je voulais signaler aussi que mon collègue partenaire est parti, mais il m'a donné mandat pour voter.

Le Maire

Cela paraît technique, mais ça ne l'est pas trop. Pour le premier dossier, il s'agit de ligne de trésorerie. Vous savez que dans le décalage de l'arrivée des dépenses et des recettes, il y a toujours une ligne de trésorerie qui est ouverte et qu'on utilise en fonction des besoins. Avec quelle structure bancaire travaillons-nous, Monsieur GERVINET ?

Monsieur GERVINET

Nous ne l'avons pas encore choisie. Nous lançons un appel d'offres. C'est celui qui nous fera la meilleure proposition que nous retiendrons.

Le Maire

Très bien.

Monsieur DE SEVERAC

La SEMAFF avait 237 logements. Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que ce transfert de garantie a d'ores et déjà été voté par le Conseil, il y a plusieurs mois de cela. Il s'agit simplement d'adapter cette garantie, compte tenu du fait que la SIMAR négocie avec la Caisse des Dépôts, un allongement de la durée de remboursement. Autrement dit, la garantie qui a déjà été donnée par la ville il y a plusieurs mois, porte strictement sur le même montant, mais simplement pendant 5 années supplémentaires.

Le Maire

Cela ne dispense pas Madame PAMPHILE de souhaiter avoir plus d'éclaircissements même si ce dossier a déjà été présenté. Il faut simplement lui dire qu'il y avait 237 logements construits par la SEMAFF, notamment des opérations de cœur de ville (LLS). Nous avons décidé, non pas d'arrêter définitivement à la SEMAFF la construction de programme de logements, mais de temporiser. Pendant ce moment de temporisation, on a décidé de céder le patrimoine SEMAFF à la SIMAR.

Comme ces logements ont été construits avec une garantie de la ville, à hauteur de 30%, nous avons transféré la même garantie à la SIMAR qui a à peu près la même structure que la SEMAFF.

Statutairement c'est un peu différent, mais c'est à peu près des sociétés d'aménagements et de constructions. Les garanties que l'on avait données à la SEMAFF à hauteur de 30% pour la construction de ces logements, on les a transférées à la SIMAR. La SIMAR nous demande d'adapter pour une période

plus longue la garantie. Ces garanties que nous donnons ne sont pas des prêts de banques traditionnelles et classiques. Ce sont des garanties pour des prêts encadrés par la LBU (ligne budgétaire unique). Pour qu'il y ait un problème, il faut vraiment qu'il y ait une catastrophe comme au Vauclin. C'est-à-dire un bâtiment qui s'effondre ou qu'il y ait un vrai malheur grave comme par exemple, un tsunami.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE AVEC DEUX ABSTENTIONS, CELLES DE MADAME MONIQUE PAMPHILE ET MONSIEUR ROLAND MENIL.

Raymond REMISSE

Subvention a une association ou un organisme

- Versement des recettes au CROSMA dans le cadre du Semi Marathon International

La gestion financière de la 25^{ème} édition du Semi-marathon international de Fort de France est assurée pour des raisons pratiques par le CROSMA, membre du comité d'organisation.

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire de l'opération, il convient que les recettes d'inscriptions perçues par la Ville (via la Direction Sports), soient versées au CROSMA sous forme de subvention dans les meilleurs délais, après la clôture des inscriptions.

- Subventions aux associations sportives

- Attribution de subvention à L'Association H2 EAUX

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la demande de subvention de 4.150€ de l'Association H2EAUX pour l'organisation du Grand Prix Nautique de la Ville Capitale en 2009.

Il s'agit d'une manifestation sportive qui mettra en avant la pratique de l'aviron, du kayak et de la planche à voile qui aura lieu les 04 et 05 avril 2009.

La commission des sports a émis un avis favorable pour la somme de 1.500€ (9 839, 36 F soit 36% du montant sollicité) et la mise à disposition de logistique (chapiteau et barrières Vauban).

- Attribution de subvention à L'AMICALE BOULISTE DE CORNICHE

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la demande de subvention de 5.460€ de l'Amicale Bouliste de Corniche pour l'organisation de manifestations en 2009.

La commission des sports a émis un avis favorable pour la somme de 1 000 € (6 559, 57 F) correspondant au Mémorial PEYGERAC prévu le 14 juillet 2009 et 2 000€ (13 119, 14 F) pour le Mémorial PLACIDE prévu le 11 novembre 2009 (soit 54% du montant total sollicité).

- Attribution de subvention à L'ASPTT

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la demande de subvention de 600 € pour l'organisation de la 8^{ème} édition de la course de l'ASPTT organisée le 05 avril 2009.

Il s'agit d'une course de fond d'une distance de 10,5 km ouverte aux juniors, seniors et vétérans hommes et femmes licenciés à la LRAM.

La commission des sports a émis un avis favorable pour la somme de 500 € (3 279, 79 F) - soit 83% du montant sollicité.

Octroi de Récompenses

- Attribution de récompense exceptionnelle à l'occasion de la soirée des Champions Foyalais- SAISON 2007 – 2008

Sur proposition de la Commission des Sports, il est soumis à l'approbation du Conseil municipal l'attribution d'un billet d'avion (aller/retour Fort-de-France/Paris) au Champion Foyalais Willy ROSEAU, récompensé à l'occasion de la soirée des Champions saison 2007/2008.

La Ville mettra à disposition du bénéficiaire une enveloppe d'une valeur maximale de 600 € (3 935, 74 F) pour l'acquisition de ce titre de transport. Ce billet devra être utilisé par son bénéficiaire, dans le cadre d'une compétition ou d'un stage sportif. Il sera valide jusqu'au 31 décembre 2009, dernier délai.

- Proposition d'attribution de quatre (4) billets d'avion dans le cadre de la 25^{ÈME} ÉDITION DU SEMI-MARATHON INTERNATIONAL DE FORT DE FRANCE

Sur proposition de la Commission des Sports, il est soumis à l'approbation du Conseil municipal l'attribution de quatre billets d'avion (aller/retour Fort-de-France/Paris) au deux premières femmes et aux deux premiers hommes licenciés à la LRAM, récompensés à l'occasion de la 25^{ème} édition du SMI de Fort de France.

La Ville mettra à disposition des bénéficiaires une enveloppe d'une valeur maximale de 600 € par billet, soit 2 400 € (15 742, 97 F) pour l'acquisition de ces titres de transport. Ces billets devront être utilisés par leurs bénéficiaires, dans le cadre d'une compétition ou d'un stage sportif. Ils seront valides jusqu'au 31 décembre 2010, dernier délai.

Il faut savoir que les coureurs qui ont bénéficié l'année dernière de ces billets ont pu participer aux 20Kms de Paris, où il y avait une forte délégation de coureurs antillais à cette manifestation. Nous avons pu promouvoir aussi le sport dans la ville capitale Fort-de-France.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

Yvon PACQUIT

Indemnisation

- RHI Trénelle : Indemnisation des familles propriétaires et locataires du bâti dans le cadre de la libération des emprises nécessaires à la réalisation de la voie sur berge de Trénelle. (Document en annexe)

Dans le cadre de la RHI Trénelle, la première tranche opérationnelle dite « voie sur berge » a pour principal objet le désenclavement du quartier, par notamment la réalisation d'une voie structurante le long de la Rivière Madame, entre l'église de Citron et le « Pont de Chaînes ».

La réalisation de cette voie oblige à recourir à la démolition de constructions occupées soit par les propriétaires, soit par des locataires, pour libérer l'emprise foncière nécessaire.

Sur la base de précédentes estimations de constructions établies par France DOMAINES pour le quartier TRENELLE, la SEMAFF présente le résultat des négociations menées avec chacune des familles pour trouver des accords sur le montant des indemnisations à verser, étant précisé que des solutions de relogement en fonction des statuts d'occupants ont été trouvées ou sont en passe de l'être.

Le Conseil Municipal est invité se prononcer sur le montant des indemnités à verser à ces familles pour un total de **496 510 euros**.

Je voudrais juste porter une précision sur le document qui vous a été remis en annexe. A la fin du document, vous voyez que pour deux familles, il est écrit que les habitations sont en état de ruine. C'est une erreur. Je vous demande de corriger cela, car il ne s'agit pas là de ruine, mais tout simplement d'une personne qui n'a pas voulu être indemnisée. Brunette BELFAN nous apportera des précisions à ce sujet.

Madame BELFAN

Si Monsieur le Maire le permet, il s'agit de la famille LESCOT. Je crois qu'il est important de souligner, que la maison n'était pas une ruine puisque les personnes cherchaient à la vendre. Quand ils ont appris que cela rentrait dans l'emprise du désenclavement, ils étaient d'accord pour que la mairie récupère cette maison. Quand on leur a donné la valeur de la maison, on leur a dit en parallèle qu'on la détruirait pour désenclaver le quartier. On leur a annoncé le prix de la destruction d'une maison et ils ont accepté de ne pas recevoir cette indemnisation. Ils l'ont donc laissée à la ville sans indemnisation. Je crois qu'il était important de signaler cela.

Le Maire

Vous avez vu l'importance de la somme pour l'indemnisation. Pour ceux qui ne situent pas bien, je rappelle que c'est la voie de désenclavement de Trénelle/Citron/Grosse Roche qui longera la rivière Madame, depuis la pharmacie NAYARADOU sur la route de Balata jusqu'à l'Eglise de Citron.

Monsieur VEDERINE

Je précise Monsieur le Maire, que j'ai eu l'occasion de me baigner dans cette rivière et même de pêcher. C'est là que nous pêchions des écrevisses et c'est toute une histoire de jeunes.

Le Maire

C'est une voie extrêmement importante. Nous sommes sur le décasement de la deuxième tranche. Pour faire la deuxième tranche, il y a 460 000 euros à décaisser pour indemniser les familles qui acceptent de céder leurs maisons pour être relogées provisoirement et ensuite définitivement. Cette deuxième tranche nous ramène à peu près au niveau du plateau sportif. Cela nous permet de sortir de la pharmacie NAYARADOU jusqu'à l'amorce du plateau sportif qui est en contrebas de l'Eglise. Après, il y a une dernière tranche qui passera derrière le plateau sportif et derrière l'Eglise pour revenir sur le Parc central de stationnement.

Madame BELFAN

Je voulais simplement préciser que dans ces décasements présentés ce jour, il y a aussi des décasements qui concernent l'intérieur même des terres, c'est-à-dire la première étape de la RHI. Il y a la RHI de la voie sur Berge, mais il y a aussi le reste du quartier en aménagement. Donc, il y a quelques maisons qui concernent aussi cette partie là.

Le Maire

Je propose que Brunette, Yvon PACQUIT, les différentes personnes qui travaillent sur la RHI, le président Frantz THODIARD de la SEMAFF organisent une sortie sur le périmètre de la RHI à pied pour remonter depuis la pharmacie NAYARADOU jusqu'à l'église de Citron et ensuite, nous serons reçus par Jean-Claude DUVERGER.

Il faut reprendre ces ravines qui font quelquefois 1 km, 2 km, c'est très long. Ce sont des ouvrages gigantesques qu'Aimé CESAIRE a réalisés à certains endroits, des ravines qui sortaient de bas Desaix et qui arrivaient à la rivière avec des cunettes inventées par Aimé CESAIRE lui-même et Pierre CONCY. Pierre CONCY était l'ingénieur et Aimé CESAIRE le poète de la ravine. Il dessinait la ravine avec Pierre CONCY et il passait près de telle maison et trouvait la courbe. Il descendait ces quartiers à pied, il allait dans les ravines et disait «passez par là» et CONCY arrangeait cela techniquement. Il y a vraiment quelque chose à faire.

Monsieur LUCE

Vous parlez de quelle ravine ? De la Ravine Vilaine ?

Le Maire

Non. Bien sûr l'eau qui sort de la carrière de Citron sort effectivement de Ravine Vilaine mais il y a aussi celles qui sortent de la terre, de partout.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Plans de Financement

Catherine CONCONNE

- Modification du Plan de Financement : Opération : « RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE BALATA »

La Ville s'est résolument engagée depuis plusieurs années dans la réhabilitation de son patrimoine bâti et singulièrement celui des établissements scolaires. Concernant la prise en compte du risque sismique, la Ville a engagé en 2003 une étude pré-diagnostic de 32 établissements identifiés par les services comme potentiellement sensibles. Cette étude réalisée par le bureau Antilles Contrôle a été complétée en 2005 par une seconde étude portant sur le reste du parc soit 30 établissements. De ce pré diagnostic, il en ressort la nécessité d'intervenir sur plusieurs bâtiments, suivant une nature de travaux différenciée et adaptée. (Démolition de bâtiments, construction de nouvelles écoles, renforcement d'écoles sensibles).

L'école de Balata qui avait été démolie pour des raisons de sécurité il y a quelques années doit aujourd'hui être reconstruite.

En mai 2008, un plan de financement concernant les travaux de reconstruction de l'école a été soumis à l'approbation du conseil municipal.

Aujourd'hui, il y a lieu de compléter le plan de financement en y intégrant le Fonds Exceptionnel d'Investissement.

Ancien plan de financement :

Montant HT	Taux PO	Europe PO feder 6-1-2	Taux Cacem	CACEM (acquis)	Taux Région	Conseil Régional (acquis)	Taux Etat (Fonds Barnier)	Etat (Fonds Barnier)	Taux Ville	Participation Ville
1 800000,00	12,00%	216 000	19,44%	350000,00	6,78%	122040,00	40%	720 000	21,78 %	391 960

Nouveau Plan de Financement :

Montant HT	Taux FEI	Etat Participation FEI	Taux Cacem	CACEM (acquis)	Taux Région	Conseil Régional (acquis)	Taux Etat (Fonds Barnier)	Etat (Fonds Barnier)	Taux Ville	Participation Ville
1800000,00	26,76%	481 712,04	19,44%	350000,00	6,78%	122040,00	27,01%	486247,96	20,00 %	360 000,00

Le Conseil est invité à se prononcer sur ce nouveau plan de Financement.

Madame CONCONNE

Concernant l'école de Balata, Monsieur le Maire vous venez de faire l'histoire de l'épopée Césairienne et l'épopée Césairienne c'est aussi la construction des écoles. Plusieurs dizaines d'écoles construites souvent à la hâte par GERIL d'ailleurs, le temps des vacances scolaires afin que comme disait CESAIRE «l'école aille à l'enfant et que ce ne soit pas l'enfant qui aille à l'école».

Plusieurs décennies plus tard ces écoles sont devenues vieilles, obsolètes, pour certaines d'entre elles dangereuses et la Ville de Fort-de-France dès 2001 a mis en place un plan de reconstruction, de modernisation de son parc d'écoles afin de pouvoir offrir aux foyalais les meilleures conditions d'accueil de leurs enfants du primaire et de la maternelle. L'école de Balata est donc concernée par cette amélioration et depuis plusieurs années nous nous battons pour trouver des sous

pour remettre cette école qui a du être déménagée à la hâte pour des raisons de sécurité du bâtiment de pouvoir la remettre sur pied et offrir de nouveau au quartier Balata une école afin de maintenir la cohésion sociale et les enfants dans leur quartier.

L'illustration de ce plan de financement nous permet de voir la misère foyalaise quand il s'agit de trouver les financements et surtout de voir le «ou wè ou pa wè de l'Etat». Monsieur JEGO est venu il y a quelques mois annoncer un grand fonds exceptionnel d'investissements. Il se plaignait d'absence de dossiers des élus, des édilités, pointant même du doigt certaines de manière un peu brutale de voir l'absence de dossiers. La Ville de Fort-de-France qui ne manque pas de dossiers, c'est l'argent qui nous manque - pas les dossiers, a déposé auprès de ce FEI près de 26 dossiers ficelés, bouclés qui pouvaient être des chantiers à démarrer dans l'immédiat. L'école de Balata a été la seule école retenue dans ce fonds exceptionnel d'investissements et quand on regarde le plan de financement, on voit bien que ce sont des fonds qui viennent remplacer d'autres.

Les fonds Barnier qui diminuent et passent de 40 à 27 %. Ils sont donc remplacés par ce fameux FEI pour un montant de 481 000 €. Vous voyez aussi que les fonds européens disparaissent. Il n'y a plus de ligne PO concernant cette école et on se retrouve donc avec une participation très forte de la ville, au lieu de 391 000 € eh bien on diminue d'à peine 31 000 € et la participation de la ville reste une des participations les plus importantes dans la reconstruction de cette école de Balata qui a été une volonté politique très forte du Maire de Fort-de-France de maintenir pour ce quartier son école pour ces enfants.

Donc aujourd'hui, on vous demande d'approuver ce nouveau plan de financement que l'on espère définitif avec une participation de fonds dit exceptionnel d'investissements à hauteur de 26 % pour un montant de 481 000 €. Un taux CACEM qui est déjà acquis, il s'agit des fonds de concours CACEM qui ont déjà été voté pour 350 000 €. Le taux de la Région pour 6,78 %. Monsieur le Maire a choisi de mettre tous les fonds d'aides aux communes de la Région qui s'élèvent à environ 2 millions d'euros sur les écoles. 100 % de ces fonds sont mis sur les écoles foyales et c'est à cet effet que 122 000 € vont donc à l'école de Balata. A côté les fonds Barnier pour 27 % et enfin le taux de la ville qui reste quand même maintenu à 20 % ce qui reste une quantité qui n'est pas du tout négligeable. Vous êtes appelés à voter pour approuver ce nouveau plan de financement que nous espérons définitif et on vous signale d'ailleurs que les travaux de l'école de Balata ont commencé.

Monsieur REMISSE

Concernant cette école de Balata justement je suis invité à un conseil de parents d'élèves qui se tiendra demain à l'école de Balata.

Le Maire

Est-ce que Charles DORAIL peut nous faire un petit point technique sur l'avancée des travaux.

Monsieur DORAIL

Les travaux ont débuté l'an dernier. Nous avons eu quelques difficultés en début de chantier et notamment avec une des entreprises qui faisait donc le gros oeuvre. Les travaux ont repris, actuellement les travaux de super structures vont bon train et le planning recalé nous permettrait de terminer cette opération au mois de novembre de cette année.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Patricia DERSION

- Au sujet des plans de financement pour des opérations du Plan de relance ANRU

Catherine a parlé de l'épopée Césairienne, je vais parler de l'épopée Letchimiste. Signée en novembre 2005, la convention ANRU d'un montant de près de 150 M€ est le point de départ du Plan de Rénovation Urbaine de la Ville. L'ANRU, partenaire principal de la ville dans le cadre de cette convention avait arrêté une participation financière de 22.5 M€ concernant les opérations d'aménagement et d'équipements publics.

Quatre ans plus tard, dans un contexte de crise mondiale un plan de relance est proposé afin de renforcer le programme national de rénovation urbaine.

Cette enveloppe exceptionnelle doit permettre d'une part de financer des opérations dont le début des travaux doit être engagé impérativement dès 2009 et qui n'auraient pu l'être dans les conditions initiales de financement et d'autre part de concourir au succès des projets de rénovation urbaine en apportant un complément de subvention permettant de boucler leur financement.

Ainsi, près de 8.5 M€ ont été accordés au total par l'ANRU à la Ville dans le cadre de ce dispositif de relance, sur une enveloppe de l'ordre de 18.5 M€ pour l'ensemble des Départements d'Outre-Mer.

Ces crédits vont permettre d'assurer la continuité du financement des opérations déjà conventionnées dont le coût est en évolution, dont notamment la Savane et le Parc Floral, pour un montant de subvention supplémentaire de près de 2.8 M€.

De plus, 5.7 M€ de subventions supplémentaires vont participer sensiblement au financement de nouvelles opérations pour lesquelles il est proposé d'arrêter les plans de financement suivants :

Opérations d'Aménagement :

- Aménagement des abords de la fontaine Gueydon

Coût Total HT	ANRU		FEDER/PO		VILLE	
2 849 781.00	45 %	1 282 401.00	25 %	712 445.00	30 %	854 935.00

- Etudes pré-opérationnelles aménagement des Orchidées à Godissard

Coût Total HT	ANRU		GIP	
125 000,00	50 %	62 500.00	50 %	62 500.00

- Aménagement des franges du canal - création d'un espace résidentiel-secteur O Béro

Coût Total HT	ANRU		VILLE	
525 035,00	65%	341 272.00	35%	183 763.00

- Aménagement des franges du canal - création d'un espace résidentiel-secteur Trabaud

Coût Total HT	ANRU		VILLE	
400000,00	65 %	260 000.00	35 %	140 000.00

- Extension de la micro zone d'activités de DALLAS

Coût Total HT	ANRU		VILLE	
100 000,00	65 %	65 000.00	35 %	35 000.00

Opérations d'Équipement

- Parc Aimé Césaire phase 3 – Reconstruction du Bâtiment E

Coût Total HT	FEDER/PO		ANRU		Conseil Régional		VILLE	
8 180 682,00	25 %	2 045 170.50	35 %	2 863 238.00	18 %	1 472 522.00	22 %	1 799 751.50

- Construction d'un nouvel espace d'activités artisanales/Pointe Simon

Coût Total HT	ANRU		FISAC		VILLE	
700000,00	50 %	350 000.00	25 %	175 000.00	25 %	175 000.00

- Développement de locaux et d'espaces d'activité économique de proximité

Coût Total HT	ANRU		FISAC		VILLE	
700 000,00	50 %	350 000.00	25 %	175 000.00	25 %	175 000.00

-Godissard : aménagement d'un espace de marché de proximité

Coût Total HT	ANRU		VILLE		
80 000,00	50 %	40 000.00	50 %	40 000.00	

-Réhabilitation du jardin d'enfants Les Harmonies de Dillon

Coût Total HT	ANRU		CAF		VILLE	
120 000,00	65 %	78 000.00	20 %	24 000.00	15 %	18 000.00

Le Maire

C'est vraiment une phase nouvelle qui s'ouvre. Vous avez des opérations de résorption d'habitat insalubre, des opérations d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Ste Thérèse, Centre Ville), le PDRU pour les rénovations urbaines et là il y a un plan de relance de rénovation urbaine. Il y a des opérations pour lesquelles il faut donner des précisions.

Concernant l'aménagement des abords de la Fontaine GUEYDON, c'est une opération extrêmement importante parce que cela participe de la restauration du patrimoine ancien. La Fontaine GUEYDON est abandonnée depuis très longtemps mais nous avons décidé de la restaurer.

Concernant les études d'aménagement des Orchidées à Godissard. Le bâtiment Orchidées sera démoli et il faut faire des études d'aménagement de ce que l'on mettra à la place de ce bâtiment. Personnellement, je ne suis pas favorable à ce que l'on reconstruise quelque chose de lourd, j'aurais préféré une sorte de parc.

Concernant le Trabaud, l'espace qui se trouve entre le cimetière et le canal est en très mauvais état et insalubre donc nous lançons une étude de restructuration de ce quartier avec décasement, recasement. On verra ce que l'on fera par la suite, mais c'est une étude importante.

Concernant la création de micro-zones d'activités. A Fort-de-France on a décidé de développer l'idée de micro projets économiques, c'est-à-dire par exemple, à Dallas où on va créer une petite zone d'activités mais une série de boxes parce que l'on a découvert qu'il y a beaucoup de jeunes qui sont coiffeurs, qui sont réparateurs de montres, qui peuvent faire des tee-shirts, mais ils n'ont pas de lieux pour travailler. Avec Joseph BATILDE nous montons une chiffonnerie à la rue François ARAGO. Pourquoi une chiffonnerie ? Parce que nous avons de plus en plus de femmes qui sont en difficulté et qui tombent dans l'errance. Nous avons créé une ferme d'insertion aux Nuages à Balata, on a plus d'une vingtaine de jeunes qui sont en activité. Mais, là on va demander aux foyalais, aux martiniquais de nous apporter leur vieux vêtements. Il y aura dix machines et ces personnes vont réparer des vêtements qu'ils vendront sur place à un prix défiant toute concurrence. La

patronne de Ghanty Royal est prête à nous aider et elle nous a déjà donné des vêtements.

A Dallas on va mettre quatre, cinq ou six boxes et ils seront mis à la disposition des jeunes. A Ste-Thérèse on fera la même chose et ailleurs si on le peut.

Puisque la crise nous a révélé que l'on a besoin de se réappropriier la culture du «mangé local» et ne pas aller systématiquement dans le syndrome du caddie, on a décidé de mettre en place cinq à six marchés par semaine.

L'Assemblée Nationale a accepté un amendement que j'ai présenté sur la protection de la production locale au titre de l'article 73 et l'article 299.2 du traité d'Amsterdam. Cela a été accepté dans la commission j'espère que cela ira plus loin en plénière.

Nous avons décidé de faire un grand marché sur le Boulevard Général de Gaulle deux fois par an, depuis la Croix Mission jusqu'à France Antilles.

Nous allons faire une fois par mois un point d'écoulement, une sorte de foire de tout ce qui ne se vend pas dans les magasins de la ville.

Nous allons engager deux fois par an un «bokantaj». A ce moment, les gens vont réapprendre à se parler. Il y aura un échange entre individus.

Une zone d'activité artisanale à la Pointe Simon. C'est plutôt la reconstruction pour les ambulants qui sont du côté d'Air France, reconstruire quelque chose de mieux, de plus ouvert.

Le développement d'espaces d'activité et de proximité. Nous avons demandé à la SEMAFF, à la Ville de Fort-de-France, de faire la chasse aux terrains libres et vacants. Dans le projet de la LODEOM il y a un élément très intéressant, c'est de mettre sur le marché les logements vacants en indivision systématique. Sur chaque terrain vacant que nous allons maîtriser, en attendant qu'il y ait des logements, des bâtiments qui soient construits, je veux qu'il y ait de l'activité.

Concernant le réaménagement du jardin d'enfants « Les Harmonies à Dillon », il sera restauré ainsi que celui de De Briand parce qu'il n'est pas normal qu'une ville de 100 000 habitants n'ait pas de jardin d'enfants. Il faut les restaurer et en créer d'autres.

Le problème que nous avons aujourd'hui c'est que nous avons obtenu après une négociation très difficile, très dure la semaine dernière des crédits du fonds de relance PDRU. Mais qui dit plan de relance dit une contribution à une hauteur donnée et il faut que la ville trouve la contre partie. C'est ce qui nous est difficile, donc nous allons solliciter le soutien de la CAF, du Département et de la Région.

Monsieur VEDERINE

Sera t-il possible dans ces opérations d'aménagement d'amener les associations à relancer un peu les fruits d'antan. C'est-à-dire inciter les gens qui auront ces exploitations à planter des fruits d'antan et faire de la capitale celle des fruits et de la fleur. Parce que l'on a des dents creuses, on fait des maisons à côté, il serait bon de mettre à côté des arbres fruitiers de manière à proposer sur Fort-de-France autre chose que le circuit bétonné.

Le Maire

Ta proposition est très bonne. Nous avons décidé d'aller dans ton sens sur deux quartiers déjà mais on peut l'étendre. Il y a des villes notamment en Amérique du Sud qui ont fait ce pari. Vous avez aujourd'hui 80 à 90 000 personnes qui sont en dessous du seuil de pauvreté en Martinique.

La crise mondiale n'est pas encore arrivée en Martinique.

Nous avons deux éco quartiers qui sont Bon Air et Trénelle Citron Grosse Roche. Bon Air sera orienté vers les énergies renouvelables, le traitement de déchets, l'alimentation en eau chaude, l'utilisation des matériaux, etc. Trénelle le sera sur plusieurs dimensions, risques sismiques, réhabilitation, etc, mais surtout sur la biodiversité. Autrefois à Trénelle on trouvait des piments, des citrons, un manguier, un arbre à pain, mais tout cela a disparu. Le projet d'aménagement de Trénelle doit avoir une composante éco quartier lié aux arbres fruitiers, à des plantes, d'exploitation sur les maraîchers y compris les plantes médicinales.

Je vous donne une information importante. Mercredi la commission développement de l'Assemblée Nationale a accepté un amendement que j'ai présenté pour la reconnaissance des plantes médicinales dans le code de la santé de la France. C'est une bataille qui était très difficile à gagner. On a gagné sur une première étape en commission mais cela doit franchir encore deux étapes pour être validé par l'Assemblée à partir du 7. Mais si cet amendement est adopté cela veut dire que pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et conformément aux travaux de TRAMIL, chercheur caribéen allant d'Haïti à l'Amazonie, Brésil, etc, c'est la valorisation de la molécule et des richesses génétiques de nos pays qu'il faut prendre en compte. Ces richesses qui sont aujourd'hui pillées par l'Europe et les américains pour faire des médicaments et pour faire des parfums, de cosmétiques en Europe.

En France, ils commencent à développer des petits jardins familiaux. Ici, ils louent et ils font leur petit jardin parce que la crise est tellement difficile.

Nous avons l'eau de coco qui pousse naturellement sur le cocotier sans soigner l'arbre et nous importons l'eau de coco d'Amérique du Sud et cela ne gêne personne.

Monsieur LUCE

Vous avez parlé des cocos secs, j'ai vu qu'en Nouvelle Calédonie avec leur contenu ils font des cordes. Je voulais dire aussi que demain il y a un marché à Redoute du côté de l'église. Concernant la nécessité des fruits, on a eu l'occasion d'en discuter dans le cadre d'une réunion de la Caisse des Ecoles parce que nous souhaitons faire une semaine de fruits pour les enfants et nous étions très limités sur la quantité de fruits qui soient des fruits de chez nous.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Madame Elisabeth LANDI

- Plan de Financement Opération : «Réalisation de l'œuvre La Dissidence »

Après l'appel du général de Gaulle le 18 juin 1940, la Dissidence (nom donné par l'Amiral Robert au vaste mouvement d'évasion des Antillais sur les gommiers vers les îles voisines pour rejoindre la France libre), s'organise.

Afin de célébrer cette action de résistance et d'engagement des Martiniquais dans la lutte pour la libération de la France, il est envisagé d'ériger un monument commémoratif à valeur historique, mais aussi artistique et patrimonial.

L'œuvre d'Henri Guédon « La Dissidence » a été choisie pour incarner cette commémoration. Il s'agit d'une œuvre monumentale de 6m de long, 6m de haut, et 1.20m de large. Elle représente un gommier en bronze sur un socle en pavés de

verre. Sur la voile en bronze, seraient représentés une cartographie des Petites Antilles ainsi qu'un texte rappelant des noms de dissidents.

Cette œuvre pourrait trouver un site d'accueil privilégié sur le front de mer de Fort-de-France.

Le coût total de l'œuvre peut être estimé comme suit :

- Réalisation de la sculpture	160 000 €
- Réalisation du socle	50 000 €
- Transport et pose	45 000 €
- Honoraires artiste et coordination	45 000 €
- Etudes et fondations	50 000 €
- Frais divers (douanes, etc..)	10 000 €
TOTAL	360 000 € HT

Afin de lancer cette opération, il convient à présent d'en établir le plan de financement permettant de solliciter des partenaires.

Le plan de financement suivant est soumis à l'approbation du Conseil Municipal:

Financement	Taux	Montant en € HT
Etat	50%	180 000
DRAC	20%	72 000
Département	10%	36 000
Région	10%	36 000
Ville	10%	36 000
Total	100,00%	360 000 € HT

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

8. INSERTION

Joseph BALTIDE

En préambule je voudrais dire par rapport aux entreprises d'insertion dont vous avez parlé tout à l'heure, sur la chiffonnerie il y aura bien plus que de la réparation de vêtements mais le projet vous sera dévoilé quand il sera bien monté et je pense que vous serez très agréablement surpris.

S'agissant de la ferme d'insertion, il y a de très grosses difficultés à cultiver sur le site à cause d'aléas, de la température, de l'humidité, etc... donc on est en train d'installer des serres pour faire de la culture. Je voudrais dire également qu'on a un agrément bio. C'est une ferme qui est agréée ferme biologique et qui a tous les agréments y compris d'ailleurs celui de l'élevage et je reviendrai vers vous pour solliciter financièrement la ville pour la constitution du cheptel, les premières têtes de bétail que l'on achètera pour la ferme.

Je précise que pendant le mouvement social nous avons vendu des choux de chine, des choux caraïbes, des patates douces et autre chose à Fort-de-France également. On n'avait pas une grosse production donc on n'a pas fait de publicité mais il y a eu une vente de produits de la ferme. Donc, c'est une affaire qui marche. Je précise également que pour les personnes qui ont été mises au travail sur la ferme

d'insertion, l'équipe s'est renouvelée puisqu'il y a une dizaine qui ont déjà trouvé du travail pas forcément en agriculture d'ailleurs.

- Convention avec l'Association ECOCIVISME : Projet d'Insertion : « Entretien, Embellissement »

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, un projet ayant pour objet l'insertion par la formation et la mise en situation de travail de 4 personnes en situation difficile. Il s'agira d'assurer l'entretien, l'embellissement d'équipements sportifs et publics localisés dans le secteur de l'association. Il s'agit de la reconduction d'une action s'inscrivant dans la dynamique de développement local des quartiers mise en place par la municipalité.

La Ville est sollicitée à hauteur de **27 355,21 euros (179 438, 41 F)**. Ce financement servira à assurer le complément de salaires des bénéficiaires de contrats aidés et à permettre l'achat du petit matériel (Fonctionnement). Ce financement sera pris en compte sur les crédits de la Politique de la Ville.

- Chantiers de rue – Cheminements piétonniers

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la reconduction d'un projet d'insertion mené avec l'Association « JENN KON VYE » ayant pour objet l'insertion par la formation et la mise en situation de travail de 8 bénéficiaires inscrits dans une dynamique d'insertion dans le secteur du BTP.

Les agents ont pour mission de rénover et de reconstruire les cheminements piétonniers dans le quartier de l'Ermitage.

La participation de la ville s'élève à **82 752,43 euros** dont 32 752,43 euros en numéraire et 50 000 euros en nature.

Ce financement est destiné à couvrir les charges de personnel (complément de salaire des contrats aidés), les frais administratifs et les fournitures de matériels.

Madame PAMPHILE

Concernant l'association ECOCIVISME et l'autre chantier d'insertion qu'a évoqué Monsieur BATILDE, je trouve que la demande de participation financière de la Ville de Fort-de-France est massive, j'aimerais avoir plus d'informations concernant les autres partenaires de ces chantiers d'insertion parce qu'il y a d'autres partenaires qui peuvent être sollicités ; il y a des conventions qui peuvent être passées avec notamment les associations d'insertion par l'activité. Je trouve déjà que le budget de la Ville de Fort-de-France est hyper sollicité et ces chantiers d'insertion vont encore grever ce budget. C'est ce que je voudrais demander à Monsieur BATILDE.

Monsieur BALTIDE

Dans tous les cas les plans de financement qui sont élaborés pour les chantiers d'insertion de cette nature comprennent bien entendu la participation de la ville qui est de deux ordres. Dans le cas de JEN KON VYE, la participation financière est de 32 000 euros et il y a une participation en nature de 50 000 euros. C'est en général de cet ordre là. Pour un chantier comme celui là la participation financière de la ville est de l'ordre de 40 % sur un montant total de **190 863 €** avec une participation de ceux qui sont sollicités habituellement c'est l'Etat, le Conseil Général, le Conseil

Régional, la CACEM, la ville ayant décidé de payer en nature. Sollicitations des différents partenaires dont vous parlez.

Madame PAMPHILE

Vous n'avez pas parlé des conventions possibles avec d'autres partenaires qui pratiquent aussi l'insertion par l'activité.

Monsieur BATILDE

C'est-à-dire les partenaires dont vous parlez n'apportent pas les financements. Les financeurs ce sont les collectivités publiques, l'Etat et puis l'Europe sur certains gros chantiers. Les partenaires dont vous parlez, ce sont des opérateurs qui apportent une aide technique mais qui n'apportent pas le financement.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Catherine CONCONNE

- ENTRETIEN DU MARCHE DE GROS : Régularisation budgétaire au profit de l'association COGESSEC

L'exemple qui va suivre illustre et vient compléter l'exposé que tu viens de faire et j'espère qui va donner des idées à certains lorsque tu t'évertues à parler de développement économique et on a l'impression que ce sont des mots creux, ce sont des mots désespérés, désespérants qui ne peuvent pas trouver de consonance concrète dans notre quotidien de martiniquais. Oui, Le développement cela a des réalisations concrètes, cela a des images, cela a une valeur que par moment il me tarde de voir naître, bourgeonner et qu'à mon avis trop de collectivités à la Martinique continuent de croire que la Martinique ne se développera qu'au travers de grands équipements structurants. Ces grands équipements structurants qui existent, de belles routes, des hôpitaux, etc, qui sont très utiles à la société martiniquaise mais qui laissent sur le bord de la route de nombreux chômeurs, de nombreux inactifs qui ne peuvent pas trouver souvent dans les circuits classiques de quoi exercer une activité. Tu as parlé de toutes les idées qui concernent l'agriculture, etc, parfois on se demande pourquoi cela ne se fait pas. Je me rappelle du combat que tu as mené à l'époque pour que puisse s'implanter dans Fort-de-France un véritable chantier d'écoulement des produits de l'agriculture. C'était en 2003 ou en 2004 à la CACEM quand tu as voulu que cette collectivité prenne en main l'écoulement de produits agricoles sur la zone centre de la Martinique. On t'avait peut-être pris pour un fou à l'époque mais tu as fait réaliser par la CACEM sur un petit lopin de terre en bordure du parking du stade de Dillon un tout petit marché dit de gros qui rend des services énormes à toute une population d'acheteurs mais également de consommateurs et également à toute une population d'agriculteurs qui arrivent de toute la Martinique dès 1 h du matin parfois et qui trouve grâce à ce marché à peu près correct avec un parking et une arrivée facilitée par la RN9 à pouvoir écouler leur production. Il serait vraiment souhaitable que ce genre d'initiatives se multiplie parce que pouvoir acheter local, oui, mais pouvoir aller en un lieu correctement organisé pour acheter local c'est encore mieux.

Et en plus ce marché de gros est entretenu par un chantier d'insertion. Ce sont des contrats aidés qui sont mis en place par une association voisine de Volga Plage Le COGESSEC qui est tout près et qui permet à des jeunes qui n'étaient pas en activité de venir nettoyer, entretenir, gardienner ce marché de gros et permettent aux

agriculteurs et aux consommateurs de pouvoir travailler dans les conditions de santé, d'hygiène correctes.

La collectivité foyalaise a convenu de prendre à sa charge l'entretien du Marché de Gros de la CACEM en lieu et place de cette dernière et de se faire rembourser l'entretien de cet équipement.

Aujourd'hui l'opération fonctionne correctement, seulement, elle a connu une période de vide juridique sur la prise en charge financière de l'action. Durant cette période, le COGESSEC a effectué dans la continuité, l'action d'entretien du marché. L'association a dû en supporter seule le coût et sollicite la Ville pour un remboursement des frais occasionnés. La prise en charge dont il est question porte sur une période allant du 15 août 2006 au 31 janvier 2008, pour un montant forfaitaire de 20 000 euros.

La ville soutient l'initiative de cette association et consent à lui apporter une aide et versera à l'association « COGESSEC » la somme de **20 000,00 euros (131 191, 40 F) en un versement unique**. Ce financement est destiné à couvrir une partie des frais de fonctionnement pris en charge par l'association.

CULTURE

Johnny HAJJAR

- Aide au montage de projet « Kréol Factory »

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien au projet « Kréol Factory, Quand les artistes interrogent les identités créoles », qui se tiendra du 07 avril au 05 juillet 2009, à Paris, au Parc de la Villette.

Cette manifestation se propose à travers une exposition, des concerts et des rencontres avec des écrivains de la Caraïbe, de la Guyane et de l'Océan Indien, d'explorer les origines des cultures créoles à partir de thèmes fondateurs : l'Afrique originelle, l'ordre et les valeurs du colonialisme et les résistances engendrées ainsi que la création de nouveaux mondes qui ont vu l'émergence d'espaces de créolisations.

La Ville se propose de soutenir ce projet à hauteur de 1 000 euros (6 559,57 francs).

- Aide au montage de projet « Des livres pour grandir »

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'Association Symphonie qui souhaite monter le projet « Des livres pour grandir » à Trénelle, à partir du mois d'avril 2009.

Ce programme vise à mettre en place un projet d'animations-lecture pour les bébés lecteurs (de 6 mois à trois ans) et un réseau échange intergénérationnel, ciblant les jeunes non scolarisés et les personnes âgées isolées du quartier Trénelle-Citron.

Des ateliers d'initiation à la lecture, la création d'activités permettant entre autre, l'échange des savoirs et la transmission du patrimoine ainsi que la mise en place d'un réseau d'insertion professionnelle permettant l'initiation aux métiers de l'animation et de la petite enfance font partie des objectifs fixés.

La Ville se propose de soutenir ce projet à hauteur de 634 euros (4 158,77 francs).

- Acquisition d'ouvrages

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir le dernier livre de Madame Sabine ANDRIVON-MILTON « Lettres de Poilus Martiniquais » afin de l'offrir aux écoles primaires de la Ville de Fort de France.

Cet ouvrage permettra aux élèves de mieux comprendre l'engagement fort et le vécu des soldats martiniquais lors de la Première Guerre Mondiale.

La Ville se propose d'acheter trente huit exemplaires du livre de Madame ANDRIVON-MILTON pour un montant total de 380 euros (2 492,64 francs).

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

9. AUTRES DOMAINES

Déclaration d'Utilité Publique

Patricia DERSION

DUP MONTESQUIEU

Le projet de rénovation d'Ilot Montesquieu intervient dans le cadre de la C.A.G.A (Convention d'Actions Globales d'Aménagement) des Terres Sainville et est éligible au titre du volet rénovation urbaine « Requalification d'ilots d'habitat dégradé » du P.D.R.U, qui pourrait permettre d'y envisager un programme de logements aidés.

Ce type de requalification a déjà été initié avec le lancement d'une procédure de Déclaration d'utilité publique sur la "Cour Marine" pour résoudre les problèmes de succession et d'indivision insolubles rencontrés.

La SEMAFF, concessionnaire de la Ville, entend étendre le processus d'acquisition sur l'îlot Montesquieu. Ce sont 6 parcelles qui doivent être acquises pour réaliser un projet cohérent, toutes propriétés de privés et en procédure d'abandon manifeste. La Déclaration d'Utilité Publique (DUP), suivie de l'expropriation se présente comme la seule procédure permettant d'aboutir le processus de requalification. C'est le lancement de cette DUP qui est soumise à l'approbation du conseil municipal.

DUP COUR MARINE

(Précise et modifie la DCM approuvée le 25 novembre 2008)

Par délibération du 25 novembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la SEMAFF, à suivre et conclure la procédure d'expropriation sur l'îlot Cour Marine afin de relancer l'aménagement du secteur et permettre la réalisation du volet rénovation urbaine « Requalification d'ilots d'habitat dégradé » qui pourrait permettre d'y envisager un programme de logements aidés.

Il est proposé au conseil municipal de préciser et modifier la délibération du 25 novembre 2008 :

- en visant expressément le cadre d'intervention dans lequel se déroulera la D.U.P, à savoir Convention d'Action Globale d'Aménagement (CAGA) des Terres-Sainville signée le 30 Mars 1989 et prorogée le 27 Janvier 2009,

- en substituant les termes impropres qui s'y retrouvent, à savoir : « mandataire de la Ville » et « mandat » par ceux de « concessionnaire de la Ville » et « concession ».

- Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) TRENELLE : Mise en œuvre d'une procédure de Déclaration d'Utilité publique (DUP) avec ouverture conjointe d'enquêtes parcellaires sur les Terrains de Morne Coco devant accueillir des familles originaires de la R.H.I Trénelle.

Le quartier Trénelle fait l'objet d'un programme global de développement rattaché, pour partie ou en totalité, à divers dispositifs : RHI (Résorption Habitat Insalubre), GPV (Grand Projet de Ville), CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), ZUS (Zone Urbaine Sensible).

Une partie de la population doit être relogée de manière définitive ou provisoire sur le site de Morne Coco mis à disposition par la Ville. Les études de maîtrise d'œuvre ont mis en évidence la nécessité de mettre en place une procédure de Déclaration d'Utilité Publique et d'expropriation avec ouverture conjointe d'enquêtes parcellaires pour obtention des arrêtés de cessibilité pour la totalité ou partie de parcelles identifiées.

Ces parcelles sont les suivantes : **Section L N° 448 - 455 - 461 - 748 - 749 - 750** au lieu dit Morne Coco à Fort de France.

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette affaire.

Monsieur de SEVERAC

Il s'agit de mettre en oeuvre concrètement aux Terres Sainville l'un des volets importants du plan logement qui a été validé par ce conseil à la demande du Maire à la fin de l'année dernière. Dans le quartier Cour Marine vont être réalisés des logements sociaux. Les actions foncières menées par la SEMAFF et par la Ville font que l'essentiel des parcelles nécessaires sont aujourd'hui maîtrisées à tel point que la société HLM est en train actuellement de mener les études permettant le dépôt d'un dossier de permis de construire pour deux résidences de logements sociaux intermédiaires, l'une sur la rue Jean-Jaurès, l'autre sur la rue Xavier ORVILLE. Il reste néanmoins sur la rue Pierre SEMAR une parcelle qui est propriété d'une indivision familiale très complexe et qui nous contraint de lancer une procédure d'expropriation d'où la procédure de déclaration d'utilité publique. L'une des délibérations que vous prenez permet simplement de faire en sorte que ce soit la SEMAFF qui soit en tant que concessionnaire de la Ville la structure expropriante. Le deuxième volet sur la rue Montesquieu permettra à la SIMAR de développer une trentaine de logements sociaux, là encore la complexité de la propriété foncière fait que si nous voulons aller vite la procédure de déclaration d'utilité publique permettra de conduire des expropriations dans un calendrier très resserré.

Madame PAMPHILE

Des précisions Monsieur le Maire concernant ces expropriations. Bien sûr, j'ai compris qu'il y a un problème d'indivision mais le droit de préemption existe, pourquoi on ne l'a pas choisi ?

Le Maire

Le droit de préemption joue quand quelqu'un vend. Un propriétaire a un terrain et décide de vendre, la mairie a un droit de préempter. Mais si la

personne ne prend pas l'initiative de vendre, le droit de préemption ne peut pas s'exercer. Nous avons souvent ces cas de figure et quand s'ajoute l'indivision !!! Généralement, dans ce type d'opération nous prenons la précaution de faire une DUP pouvant conduire à l'expropriation si nous entamons une procédure de négociation qui n'aboutit pas.

Dans le cas de Cour Marine, la quasi-totalité des parcelles sont relativement bien maîtrisées. Et puis, il y a aussi ceux qui ne veulent pas vendre leurs parcelles alors que pour réaliser l'opération il faut passer par là. Cet exemple est très bon parce que l'on a donné une mission aux services de la Ville, à la SEMAFF, aux sociétés d'HLM et aux promoteurs privés de construire un minimum de 200 à 300 logements par an. Au bout de quatre ans, il y aura près de 2 000 à 3 000 logements construits à Fort-de-France.

N'ayant pas mis en place d'établissement public foncier pour faire l'acquisition de terrains et les viabiliser, nous sommes passés brutalement de 1 750 logements sociaux par an à 188 l'an dernier. La Mission confiée à la SEMAFF et aux acteurs de l'immobilier ce n'est pas seulement de faire des logements mais de mener une politique foncière très dynamique qui nous permettrait de posséder des terrains à construire.

C'est un chantier qui me tient à coeur. Je ne vois pas comment on peut repeupler le centre ville si on ne fait pas ce type d'opérations.

Nous avons un programme d'aménagement du quartier Au Béro, il y a un remodelage foncier à faire qui est très compliqué. A Vieux-Chemin il y a un chantier qui a commencé il y a quelques années puisque j'étais encore à la SEMAFF : 16 logements, 8 ans de négociation pour acheter le terrain.

Plus rien n'étant, la séance est levée à 20h15